

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA  
20 septembre 2005  
Montréal, Canada**

---

La séance est ouverte à 9h00.

**1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette réunion du Comité exécutif.

Il fait passer la liste de présence à l'intention des membres ou de ceux qui assistent à cette réunion à titre officiel. Il demande aux observateurs qui souhaitent que leur participation soit connue de ne pas hésiter à signer également.

Les membres suivants ont assisté à la réunion (par ordre alphabétique) : M. Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; M. Fetisov, président du comité des sportifs de l'AMA; M. Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Lamour, ministre des Sports, France; M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; le professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; M. Lyons, directeur général remplaçant, division des Arts et Sports, département de la Communication, Technologie et Arts, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Mikkelsen, vice-président de l'AMA; M. Nishisaka, directeur général adjoint du bureau de la Jeunesse et du Sport de compétition, représentant M. Shionoya, vice-ministre exécutif de l'Éducation, Culture, Sports, Sciences et Technologie, Japon; M. Owen, ministre d'État (Sports), Canada, et président du comité éthique et éducation de l'AMA; M. Reedie, membre du CIO et président du Comité national olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sport et des Loisirs, Afrique du Sud.

Les membres suivants de l'administration de l'AMA assistaient à cette réunion : M. Howman, directeur général; M. Andersen, directeur standards et harmonisation; M. Dielen, directeur bureau régional de Lausanne; le Dr Garnier, directeur médical; Mme Hunter, directrice de la communication; M. Niggli, directeur finances et juridique; le Dr Rabin, directeur science; M. Wade, directeur éducation.

Les observateurs suivants assistaient à la réunion : M. Arai; M. Asakawa; M. Blake; M. De Pencier; M. Fabry; M. Genniges; M. Gottlieb; Mme Hoogland; Mme Neill; Mme Nene; Mme Refslund, le Dr Schamasch, M. Schouenborg, M. Scott, M. Tugarin, M. Van Ryn, M. Zinganto.

**2. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 15 mai 2005 à Montréal**

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à propos du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 15 mai à Montréal. Sous réserve d'éventuelles remarques soumises avant midi, le procès-verbal est considéré comme approuvé tel qu'il a été transmis.

**DÉCISION**

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 15 mai 2005 est approuvé et dûment signé.

### 3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils ont eu la possibilité de lire son rapport, mais un certain nombre de points demeurent sur lesquels il souhaite s'exprimer et apporter de nouveaux éléments d'information.

À propos des Observateurs indépendants, une évaluation administrative du Programme des Observateurs indépendants interviendra d'ici à la fin de l'année. Elle sera présentée à la réunion de novembre. Cette évaluation examinera les questions régulièrement soulevées en réunion, comme la rentabilité. C'est une façon de rappeler aux membres de l'AMA que lorsqu'ils observent les ONAD ou IDTM dans leur tâche de prélèvement, ou bien les laboratoires accrédités dans leur travail d'analyse, l'Agence se doit de faire la part entre ces activités et la tâche de surveillance du respect du Code qui lui revient selon le Code justement. C'est ce qui sera fait avec le Programme des Observateurs indépendants, et il espère pouvoir soumettre un bon rapport en novembre prochain.

Certaines affaires nationales ont présenté quelques difficultés au cours des derniers mois. En effet, un certain nombre de fédérations nationales ne sont toujours pas à même de respecter le Code, et ce en dépit du fait que la Fédération internationale dont elles font partie y a elle-même souscrit. L'AMA doit faire en sorte que ces fédérations y parviennent, et elle a quelques idées dont elle souhaite faire part à l'ASOIF, l'AWOIF et l'AGFIS qui portent sur une clause que les Fédérations internationales pourraient incorporer dans leurs règles et qui garantirait le respect du Code par leurs fédérations membres. Un exemple de ce type de règle figure dans les règles antidopage de l'ITF. L'Agence sait également qu'elle peut compter sur l'aide des gouvernements et des CNO pour que les membres sous leur tutelle respectent le Code. Cela serait utile, d'autant que deux décisions, comme les membres ont pu le constater dans le rapport de M. Niggli, ont infligé des sanctions inappropriées. L'AMA n'a pas pu faire appel et la Fédération internationale n'a pas pu interférer non plus, du fait de la différence des règles.

Ceci amène à la question soulevée précédemment des organismes qui acceptent le Code sans être sous l'égide du Mouvement olympique, et qui ne le pourraient pas puisqu'ils sont placés sous l'égide d'un gouvernement. Les membres pourront en voir des exemples dans son rapport. En fait, l'AMA a, pour le moment, de nombreux exemples d'organisations sportives qui lui écrivent pour lui demander qu'elle reçoive leur acceptation du Code. Outre le fait d'accepter de vérifier que leurs règles respectent le Code, l'AMA doit naturellement se demander ce qui arrive lorsque ces règles sont appliquées. En d'autres termes, l'Agence devrait-elle surveiller leur application du Code? Il s'agit d'une opération qui n'est pas comprise dans les contributions que l'AMA reçoit du CIO et des gouvernements. Ceci a été soulevé au cours d'une réunion précédente, au cours de laquelle il a été suggéré que des honoraires devraient être perçus pour un tel service. Il est volontiers prêt à procéder de la sorte, mais souhaiterait obtenir quelques lignes directrices sur la manière dont les montants devraient être fixés. Il pourrait s'agir d'honoraires annuels, ou au cas par cas par contrat, ou bien l'AMA pourrait facturer, comme les avocats le font, à un tarif horaire. Il n'a pas de préférence mais il a besoin d'instructions, et c'est une question qui pèse sur les finances de l'AMA pratiquement tous les jours. Les membres pourront constater, en regardant la liste de ceux qui en ont récemment fait la demande, pourquoi cela devient de plus en plus épineux. Il aimerait pouvoir se présenter devant le comité Finance et administration avec quelques autres idées si telles sont les instructions du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT note qu'il serait très utile, dans cette question de différences entre les règles des Fédérations internationales et celles des fédérations nationales, d'obtenir l'avis des Fédérations internationales : comment suggèrent-elles que l'AMA devrait agir, en faisant appel aux mécanismes des Fédérations internationales ou d'autres mécanismes, pour que les fédérations nationales incorporent les règles qu'elles ont elles-mêmes adoptées? Il ne pense pas qu'une réponse soit immédiatement nécessaire, mais si l'AMA peut demander aux représentants des Fédérations internationales de consulter leurs

collègues et de revenir à la réunion de novembre avec quelques suggestions éventuelles, ce serait utile.

M. LARFAOUI estime que la réponse est simple. De façon générale, pour qu'une fédération nationale puisse adhérer à une Fédération internationale, elle doit en respecter toutes les règles.

LE PRÉSIDENT considère que c'est très utile. Peut-être l'AMA pourrait-elle demander aux Fédérations internationales de faire respecter cette règle et de demander à chacune de leurs fédérations membres de confirmer que les règles nationales sont conformes à leurs propres règles, ce qui veut dire, au Code mondial antidopage. Cette procédure, si elle était envisageable, pourrait être entreprise par les Fédérations internationales qui pourraient ainsi annoncer à leurs fédérations nationales qu'elles ont pour mission de faire savoir à l'AMA à sa réunion de novembre si leurs règles sont conformes ou non. Cette proposition est-elle réalisable?

M. LARFAOUI souhaite ajouter que certaines fédérations nationales doivent, selon leur propre constitution, respecter des règles nationales, ce qui ne va pas sans provoquer des conflits. Ceci n'est pas le cas de toutes les fédérations nationales.

LE PRÉSIDENT précise qu'avec le travail sur la Convention qui s'achève, ces règles nationales se rectifieront de plus en plus, en cas de différences. Il est nécessaire d'être informé pour éviter d'énormes difficultés.

LE PRÉSIDENT revient sur la question des non-membres du Mouvement olympique. Les gouvernements et le Mouvement olympique financent l'AMA pour moitié chacun. Si d'autres organisations souhaitent accepter le Code mondial antidopage et le respecter, c'est parfait, cela devrait être encouragé. La question, si elles ne contribuent pas financièrement, demeure de savoir s'il est correct que leurs règles soient vérifiées et ensuite surveiller si elles ne payent rien. Telles sont les instructions que demande le directeur général. Si le Comité exécutif estime qu'une contribution financière est appropriée d'une façon ou d'une autre, il lui semble qu'on devrait demander à l'administration de l'AMA de soumettre une proposition sur la manière dont cette obligation financière pourra être satisfaite, à la réunion de novembre. Le principe est-il acceptable : que ceux qui ne paient rien jusqu'à présent aient une part des coûts à acquitter ? Si tel est le sentiment général, on demandera à l'administration de l'AMA de proposer les modalités d'une telle contribution.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique, concernant les symposiums, que comme pour tous ses autres plans administratifs pour 2006, l'Agence est très en avance sur le calendrier complet d'un programme et a reçu quelques propositions de pays et fédérations auxquelles elle réfléchit. À la réunion de novembre, l'AMA présentera un calendrier pour 2006 qu'elle soumettra aux membres du Conseil de fondation pour leur exposer comment les activités seront effectuées en 2006, en coordination avec celles de divers partenaires, manifestations sportives et réunions gouvernementales importantes comprises. Il s'agit pour les membres de pouvoir constater la tâche que l'AMA entreprend et les actions qu'elle réalise par le biais de ces symposiums dans les diverses parties du monde. Ce sujet n'appelle pas d'autre discussion, mais il souhaitait l'aborder à titre d'information.

La réunion prévue la semaine précédente avec Interpol a malheureusement dû être reportée, mais l'AMA va étudier comment elle peut faire progresser les questions de trafics et autres avec cet organisme. Si quelqu'un pouvait apporter son aide à l'Agence à ce sujet, elle est prête à l'accepter.

Il a soulevé la question de corruption et de subordination. C'est un problème que rencontrent certaines Fédérations internationales ces derniers temps avec l'afflux des paris dans leur sport. À ce sujet, il s'est entretenu avec une Fédération internationale pour laquelle les montants en jeu pour un gagnant représentaient un cinquième des

montants du pari sur l'épreuve. Nul besoin d'être neurochirurgien pour comprendre que dans ces conditions un concurrent puisse faire l'objet d'une tentative de subordination pour une somme beaucoup plus élevée que le prix en espèces que ce concurrent pourrait recevoir en remportant l'épreuve elle-même. L'AMA doit étudier soigneusement d'autres types d'approches semblables susceptibles d'échapper aux agents de contrôle du dopage, techniciens de laboratoire, etc. L'Agence recherche avec deux Fédérations internationales amies comment cela peut être combattu. Dernièrement, elle a été informée d'un cas de menaces de morts adressées à des agents de contrôle du dopage envoyés prélever des échantillons auprès de sportifs hors compétition. Certes il ne s'agit pas à proprement parler de subordination ou de corruption, mais cela ressort d'un secteur diabolique et il estime que cela revient au même. Cela témoigne des enjeux qui deviennent de plus en plus élevés et rappelle que l'AMA évolue dans un secteur où le diable est prédominant. L'AMA recherche donc des moyens lui permettant de combattre un tel problème, et, là encore, si l'un des membres pouvait proposer une idée ou des mécanismes existants, il souhaiterait en prendre connaissance. Autre exemple d'un ordre différent : il a passé quelques jours à Denver à l'audition Hamilton, et des preuves ont été présentées selon lesquelles un membre du public avait abordé Hamilton, avant que celui-ci n'ait eu connaissance de son résultat positif par le laboratoire, et l'avait informé de ce résultat d'analyse anormal et, moyennant 200 000 francs suisses versés dans une valise qui changerait de mains à l'aéroport de Genève, ce contrôle positif disparaîtrait. La police suisse possède ces éléments de preuve, mais elles font partie des pièces présentées à l'audition d'appel Hamilton. Il ne peut commenter davantage, mais c'est un exemple de ce qui menace toute la viabilité du système dont l'AMA fait partie. Il voulait s'assurer que tout le monde soit alerté sur cette question.

Il a mentionné dans son rapport que les comités de travail étant complets, l'AMA n'annoncera pas de vacance de poste pour 2006. Ceci résulte du système de rotation de l'AMA qui signifie qu'effectivement 2005 est une année sans recrue. Toutefois, et depuis lors, ce qui sera confirmé par le professeur Ljungqvist, il semble qu'un poste soit devenu vacant au sein du comité Santé, médecine et recherche, avec la décision d'un des membres de ne pas continuer. Un poste sera donc à repourvoir, pour lequel des désignations devront être demandées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'il s'est référé au coût des programmes antidopage dans son rapport. Il a bien conscience qu'il s'agit d'un sujet important, qui figure d'ailleurs également sous un autre point de l'ordre du jour. Il est devenu assez évident au cours des dernières semaines que nombre des difficultés auxquelles l'AMA est confrontée sont considérées par ceux qui sont sur le terrain comme étant trop onéreuses et trop exigeantes en terme de personnel. L'AMA est mise en demeure de répondre à ce type de messages car ils deviennent de plus en plus fréquents. Depuis le premier jour, l'Agence fonctionne en considérant qu'il s'agit d'un programme pur que la question des coûts n'arrête pas lorsqu'il s'agit de décider une inscription sur la Liste, etc. mais elle en arrive à une situation où cela est soulevé de plus en plus souvent et il souhaitait le mentionner dans son rapport. Peut-être la discussion pourrait-elle avoir lieu plus tard, lorsque la question sera étudiée plus sérieusement au point de l'ordre du jour : Étude du menu des analyses à réaliser. Il le souhaite parce que cela affecte son équipe, du fait des réponses qu'elle doit donner quasi quotidiennement.

En ce qui concerne l'administration, l'AMA a réalisé un examen interne approfondi de ses procédures et des activités qu'elle réalise en tenant compte de la charge de travail croissante qui lui revient du fait du Code. L'administration a réfléchi à la façon dont certains secteurs bourgeonnent, les sciences par exemple. L'AMA est soumise à des pressions de plus en plus fortes de la part du département des Science pour entreprendre des travaux, et lorsqu'on évalue les responsabilités du département selon le Code, ce qui couvre les AUT, les accréditations de laboratoires, la Liste, la recherche, etc., on peut constater combien ce département s'étend. On constate ce même phénomène dans le département juridique, et l'AMA prend part quasiment tous les jours à l'examen de cas, pour décider s'il y a lieu de faire appel et ensuite de lancer la procédure d'appel. Plus ça ira, plus cette question deviendra importante. Là encore,

quand on songe à l'affaire Hamilton, la procédure d'appel de Denver, qui n'a été qu'en partie entendue, a déjà donné lieu à quatre jours d'audition. Pour plus de précisions, l'AMA verse un montant d'honoraires fort substantiels aux juristes qui représentent l'USADA. Mais, cela ne comprend pas les coûts du directeur du laboratoire de Lausanne qui s'y est rendu une semaine. L'UCI avait ses propres avocats et experts là aussi pour une semaine et il y est allé lui-même quelques jours. Dès lors, ce sont des coûts qui ne peuvent être mesurés qu'en heures de présence personnelle et non en chiffres noirs sur blanc. Si on est un défenseur intelligent - et il se considérait comme tel dans le temps - on étudie chaque élément d'information à soumettre au tribunal et, lorsqu'on voit des articles de journaux présentés aux témoins pour leur demander leurs commentaires sur ce que le directeur de laboratoire a déclaré ou sur ce que le membre du Conseil de fondation de l'AMA a déclaré à tel ou tel moment, les bras vous en tombent. Il s'agit là des seules informations soumises au tribunal, et il estime que chacun doit y penser lorsqu'il fait des déclarations ou des commentaires, car ce sont des éléments sur lesquels les avocats de la défense rebondissent. Il lui a fallu se tenir là complètement embarrassé alors que les avocats de la défense déclaraient que le contrôle de la nandrolone et celui de l'EPO n'étaient plus valables. Ce à quoi l'AMA doit réfléchir, c'est que ces appels sont tous dirigés à l'intention des trois sages qui les entendent. Ce sont les seules personnes de la salle réellement importantes. Si elles ne sont pas suffisamment au courant, elles risquent d'être entraînées dans un sens ou dans un autre par ce type d'informations. Et même si les avocats voient bien qu'il ne s'agit pas d'une preuve de qualité, cela reste une information persuasive. C'est pourquoi, l'AMA recherche des moyens d'être présente à certaines de ces auditions importantes et même de bénéficier d'un statut privilégié pour que l'ensemble de son message soit entendu et non pas réduit en pièces par la défense.

Ceci vient s'ajouter à d'autres sujets étudiés tels que la surveillance, ADAMS, etc. L'AMA a planché sur la façon dont elle conduira ses activités en 2006. Tous les directeurs se sont rendu compte que la charge de travail augmentait. Ils reçoivent des demandes régulières, généralement de personnes qui normalement se seraient adressées ailleurs mais qui à présent se tourne vers l'Agence, et celle-ci établit des priorités pour traiter l'ensemble de ces activités.

En ce qui concerne les questions en cours, relatives aux Fédérations internationales et aux contrôles lors des manifestations internationales, et la question de savoir si les ONAD pouvaient contrôler à des manifestations auxquelles les Fédérations ne sont pas présentes, M. Andersen et son équipe étudient un protocole susceptible d'être élaboré et présenté au symposium des Fédérations internationales prévu en mars prochain. Aussi sur les moyens et les façons de réagir, afin que chacun comprenne ce qu'il en est, car nombre de Fédérations se sont plaintes que les ONAD interféraient et celles-ci ont fait savoir que les FI n'autorisaient pas les contrôles. Le Code envisage cette possibilité, mais une meilleure communication est indispensable. Un protocole est en cours d'élaboration à ce sujet.

Il a abordé l'affaire Hamilton. Des discussions ont par ailleurs eu lieu avec la FEI sur le dopage des chevaux et il a précisé, dans son rapport, que le dopage du cheval est le fait du cavalier alors que la procédure de sanction relève de la réglementation équine et non pas de la réglementation concernant les sportifs. Si le cavalier s'était dopé lui-même, il aurait été sujet à une sanction de deux ans. Selon la réglementation équine, le cavalier n'est passible que de trois mois. L'AMA s'entretient avec la FEI pour résoudre ce problème.

Les membres savent tous, probablement, que les auditions BALCO se termineront par une décision le 18 octobre. Une journée significative, car la décision dépendra des informations soumises au tribunal pour savoir si ces questions seront poursuivies soit au niveau sportif par l'USADA, soit au niveau fédéral par les agences du gouvernement fédéral américain. L'AMA a demandé à M. Terry Madden d'assister à la réunion du Comité exécutif de novembre pour lui faire un compte rendu complet.

Enfin, tout le monde, dans les dernières semaines, a vu passer beaucoup d'écrits sur M. Armstrong et les questions soulevées dans les médias. Il sera bref : l'AMA a proposé à

l'UCI de l'aider et lui a fourni des informations. Elle a écrit à l'UCI récemment pour lui suggérer que l'enquête se penche également sur la vérité de cette affaire. Elle a également répondu aux questions soulevées par les avocats de M. Armstrong, et les membres savent pourquoi des avocats sont présents et l'AMA fournit effectivement tout ce qu'elle peut. Néanmoins, nombre de personnes font des commentaires qui peuvent ne pas respecter les faits correctement ou avec exactitude. Il lui semble qu'il est nécessaire que l'Agence consacre un peu de temps et d'énergie à rectifier les faits, car pour l'instant il ne peut décrire la situation que comme un grossier montage par rapport aux faits d'origine.

Sur quoi, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL conclut son rapport.

LE PRÉSIDENT souhaite ajouter quelque chose à ce qu'a déjà mentionné le directeur général : désormais, l'AMA dispose du Code et n'est pas loin non plus de disposer de la Convention de l'UNESCO, qui sera la loi régissant les questions de dopage. Que les gens poussent dans un sens ou un autre est dans l'ordre des choses : Les contrôles sont-ils réalisés correctement ? Les laboratoires effectuent-ils leurs analyses correctement ? Les étapes légales seront-elles correctement suivies ? Néanmoins, il n'est plus possible désormais d'arguer sur la question de savoir si la substance X doit ou non se trouver dans la Liste. Les membres qui en ont l'expérience savent que le travail d'un avocat de la défense est très rarement d'encourager la publicité de tous les faits. Au contraire, il cherchera à les étouffer en indiquant qu'il y a eu quelques irrégularités. L'AMA peut donc s'attendre, pour les sports qui impliquent énormément d'argent notamment, à ce que les laboratoires subissent une importante pression, et que cela demandera pas mal de temps et d'argent à l'AMA pour que les arbitres dans ces affaires ne soient pas mal orientés. Cela demandera de plus en plus de temps, notamment au directeur général, à M. Niggli et à leurs assistants, pour que les faits exacts soient présentés aux tribunaux.

Une autre question est celle du TAS qui ne fait pas toujours les choses correctement. Ainsi ce qui a été décidé dans le cas Jerome Young (affaire d'athlétisme soulevée après le 4x400m relais de Sydney). La décision du TAS a pour effet qu'il est possible que des personnes complètement dopées et au-delà des limites passent des éliminatoires aux finales et seulement un coureur sur les six ne serait pas dopé... et le résultat est maintenu... et la personne conserve sa médaille... Il s'agit d'une décision scandaleuse qui a donné l'impression que la formation du TAS jouait à un drôle de petit jeu avec l'IAAF, alors que toute personne un tant soit peu au courant du sport ne serait jamais parvenue à une telle conclusion. L'AMA a écrit au CIO pour lui signaler que la décision était scandaleuse et que même si, en vertu des règles de l'IAAF, certains arguments favorables permettaient de prendre cette décision, ce qui de son point de vue et avec tout le respect dû n'est pas le cas, cela ne reflétait aucunement ce que les Jeux olympiques sont censées être, et que le CIO devrait prendre des mesures à ce sujet. Il pense que la commission exécutive du CIO va se saisir de cette question prochainement, mais ce résultat pervers reste une anomalie.

M. LARFAOUI estime que le rapport du directeur général est assez complet et il a fait référence à la question Armstrong. Au nom de l'ASOIF, il souhaite demander toutes les explications sur cette affaire et que la lumière soit faite sur la question.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il a compris que M. Larfaoui avait demandé qu'une lettre du président de l'ASOIF à l'AMA soit portée au dossier. Cette lettre sera classée de sorte que la réponse à la question de M. Larfaoui pourra inclure des réponses aux points qu'elle soulève. Il demande aux membres de se souvenir de ce qui s'est passé. Le 23 août, le quotidien français *L'Équipe* a publié un article faisant le lien entre certains échantillons du laboratoire français réanalysés pour l'EPO et des formulaires de contrôle du dopage du Tour de France de 1999 signés par M. Armstrong et porteurs de numéros de code correspondant à ces échantillons. C'est ce qui a lancé l'affaire. Dès que cette histoire a été publiée, les chargés de communication de toutes les parties, M. Armstrong, l'UCI et autres ont lancé leur campagne, tentant d'expliquer pourquoi c'était mal et inapproprié. L'AMA tentera de fournir tous les faits, mais les charges à son encontre sont qu'elle a publié des informations confidentielles, ce qui n'est pas vrai. La question sera traitée au

point sept de l'ordre du jour. Mais la lettre de l'ASOIF devra être présentée, afin de pouvoir être traitée.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST revient sur le fait que le Président a mentionné la décision du TAS sur le cas Jerome Young. Il s'agit de la seconde décision que l'IAAF ne comprend pas parfaitement. Il y a peu, le TAS avait déjà décidé qu'il n'était pas nécessaire qu'USATF respecte les règles de l'IAAF, en terme d'informations à lui transmettre. Certaines des décisions du TAS ne laissent donc pas d'inquiéter l'IAAF.

En deuxième observation, il tient à confirmer que le comité Santé, médecine et recherche dispose bien d'un poste vacant et que des mesures seront prises pour y pourvoir.

Il souhaite soulever un point concernant la rentabilité. On oublie souvent que le danger est justement là lorsqu'ils en arrivent à ces questions légales très compliquées, où les laboratoires sont placés en ligne de mire. L'AMA doit comprendre que les laboratoires collaborent volontairement. Ils sont payés, mais cela ne rapporte pas. Pour pouvoir accomplir tout le travail qui leur est nécessaire, ils ont besoin d'un soutien gouvernemental ou autre. Ils font un travail bénévole à un niveau idéologique et vont être de plus en plus empêtrés dans des complications légales et se trouver sous le feu des médias, etc. Il souhaite simplement rappeler que les laboratoires collaborent avec l'AMA à un niveau scientifique également sur une base volontaire et que l'Agence devrait, autant que faire se peut, protéger les laboratoires.

#### DÉCISIONS

1. Les représentants des Fédérations internationales rendront compte à la réunion de novembre du Comité exécutif de la question de la conformité entre les règles des fédérations nationales et celles des Fédérations internationales.
2. Concernant la Question du paiement de frais par les non membres du Mouvement olympique souhaitant adopter le Code mondial antidopage, il est demandé à l'administration de l'AMA de proposer en novembre des moyens susceptibles de satisfaire ces obligations financières.
3. Le rapport du directeur général a été noté.

### **4. Fonctionnement et administration**

#### **4.1 Conférence mondiale de 2007 – Actualisation des délais**

LE PRÉSIDENT rappelle que l'AMA prépare actuellement la troisième conférence mondiale sur le dopage dans le sport. L'année 2007 a été considérée, et cela a été approuvé, comme étant la bonne année pour l'organiser, et le directeur général et l'équipe administrative se sont mis à l'œuvre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le document dans les dossiers concerne les délais fixés. Essentiellement, l'AMA demande à toutes les candidatures d'être soumises avant le 14 octobre, date à laquelle l'AMA étudiera les dossiers et préparera un document accompagné de propositions soumis à la réunion de novembre. L'administration demandera à ce moment-là au Comité exécutif de formuler une recommandation au Conseil de fondation pour qu'il choisisse une ville hôte chargée d'accueillir la conférence en 2007.

LE PRÉSIDENT explique que tout ce dont il s'agit est de s'assurer que l'AMA a bien largement fait savoir que le 14 octobre était la date limite pour rendre les dossiers de candidature.

M. LYONS rappelle qu'à la réunion précédente, l'Australie avait soulevé la question de savoir si les personnes concernées ou les éventuelles candidatures seront en mesure d'assurer la sécurité exigée par une telle manifestation. Il est possible que cela ait été repris dans l'appel d'offres mis au point. Il se demande simplement si la question de sécurité sera envisagée avant que les recommandations soient soumises au Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL lui répond que si cette question a été omise de l'appel d'offres qui a été élaboré, c'est par accident, et que l'AMA a certainement l'intention de tenir compte de la question. Des discussions ont déjà eu lieu avec certaines villes qui ont fait part de leur intérêt, pour que la question de la sécurité soit incluse dans le dossier final de candidature.

### DÉCISION

Les délais concernant la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport ont été notés. Toutes les candidatures devront être soumises avant le 14 octobre au plus tard, et un rapport sera présenté aux réunions de novembre 2005.

#### **4.2 Financement privé – Proposition de la Grande-Bretagne pour un fonds de financement antidopage**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note que le point porte sur une proposition que M. Caborn, le ministre des Sports britannique, a soulevé et demandé à l'AMA d'envisager. Lui-même et le Président ont rencontré M. Caborn et les membres de son équipe, ainsi que des sociétés pharmaceutiques, à Londres, la semaine précédente, et il estime que la meilleure façon de décrire la question est tout d'abord de reconnaître qu'on en est encore au tout début des discussions et qu'il reste difficile de prédire ce que cela deviendra. Mais des contacts utiles ont été pris, qui pourraient conduire au meilleur partage scientifique de certaines informations déjà disponibles par les sociétés pharmaceutiques. L'AMA a déjà prévu une autre réunion entre les sociétés pharmaceutiques et le personnel de l'AMA, et il a l'impression qu'il devrait être à même de proposer un commentaire plus développé en novembre prochain.

M. MIKKELSEN, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF, déclare qu'il trouve très intéressante l'idée de M. Caborn d'établir un fonds de financement. Elle représente une possibilité à développer. Il est très important que tout fonds soit entièrement réservé aux priorités de l'AMA et que l'on tienne compte des risques de parti pris commerciaux dès le début. Il a été en contact avec des sociétés pharmaceutiques danoises et il espère qu'il s'agisse là d'une plateforme pour la mise en œuvre d'un tel concept dans son propre pays.

M. LARFAOUI est quelque peu sceptique lorsqu'il s'agit d'une éventuelle participation financière des sociétés pharmaceutiques. Il est indispensable de rester prudent, car l'AMA lutte contre le dopage dans le sport et qui fabrique les produits ? L'AMA doit faire extrêmement attention à ce sujet.

M. LYONS soutient les réactions des deux intervenants précédents. Il approuve l'idée en principe mais appelle à la plus grande prudence quant à l'application du fait des conflits d'intérêts potentiels. Il sait que le document diffusé précise que le secteur privé souhaite conserver le contrôle des types de projets financés et devrait peut-être aussi disposer de sièges au sein du Conseil ou d'un droit de parole sur les nominations des



membres du Conseil. Et, à son avis, ces deux questions doivent être très soigneusement étudiées.

M. MIKKELSEN estime, à propos du commentaire de M. Larfaoui, que ce qui est intéressant c'est qu'il a eu un entretien avec des sociétés pharmaceutiques très importantes, parmi les plus grandes du monde, et elles ont le même objectif que l'AMA. Elles aussi souhaitent éradiquer le dopage. Elles n'ont aucun intérêt à produire des produits pharmaceutiques illégaux. Ce sont de grandes sociétés, des sociétés propres, et, si on pouvait prendre contact avec elles, du point de vue économique et politique ce serait un plus pour l'AMA.

M. LAMOUR aimerait fournir l'exemple de ce qui s'est produit il y a quelques années en France. Il a été demandé aux laboratoires français d'expliquer les dangers présentés par certains produits de la Liste, mais les laboratoires se sont montrés très réticents à mettre au jour ceux de leurs produits qui étaient des substances dopantes. L'AMA devra se montrer très convaincante pour encourager les laboratoires à effectuer réellement une tâche de prévention, car ce sera le but de leur participation. L'AMA devra conserver la direction de tous les projets de recherche.

LE PRÉSIDENT considère qu'il s'agit d'une initiative utile à explorer autant que faire se peut. Il ne se fait pas beaucoup d'illusions sur le souhait de l'industrie pharmaceutique de contribuer financièrement à un fonds de recherche. Il lui a semblé, après la rencontre de l'AMA avec les représentants de l'industrie à Londres, qu'ils n'y avaient aucun intérêt. De leur point de vue, politiquement parlant, une telle participation signifierait qu'ils pourraient avoir une certaine responsabilité vis-à-vis du dopage à cause de la façon dont leurs produits sont utilisés. Par ailleurs, ils estiment que la plupart de leurs produits qui sont utilisés pour le dopage actuel sont des produits génériques ou qui ne sont plus protégés sur la base d'un droit de propriété. Dès lors, d'une façon générale, leur participation ne serait pas une bonne idée. Ils perçoivent les conflits potentiels soulevés par les membres et sont prêts à partager avec l'AMA certaines informations scientifiques (la structure des molécules et éléments du même ordre et probablement les moyens de contrôler ces propriétés), mais sur une base ad hoc, en fonction des types de produits qu'ils ont réalisés ou sur lesquels ils ont effectué des recherches. Il ne croit pas que l'AMA doive se persuader qu'elle devrait parvenir à un fonds de USD 100 millions ou quelque chose du genre pour pouvoir effectuer des recherches qu'elle dirigerait et qui proviendraient de l'industrie pharmaceutique. Cela dit, l'AMA devrait étudier les voies possibles de coopération, car il ne fait pas de doute que cette industrie est sans doute prête à partager une somme immense de connaissances scientifiques avec elle.

M. REEDIE, PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCE ET ADMINISTRATION, déclare qu'il partage ce point de vue. Lorsque M. Caborn a étudié la question avec lui il y a quelques mois, il a suggéré que la force de l'argument de M. Caborn serait largement soutenue s'il pouvait apporter la preuve de l'intérêt des sociétés pharmaceutiques pour ce projet, plutôt qu'un simple entretien sur la question. En fait, il ne s'est rien passé depuis qui lui ait fait changer d'avis. Toutefois, si, à partir de cette initiative, l'AMA peut avoir des discussions plus franches avec l'industrie pharmaceutique, dont les produits sont mal utilisés par les sportifs, cela ne pourra qu'être positif.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime corrects les commentaires du Président et précise que le CIO a fait une tentative dans cette direction sans succès. Le Président a également eu raison d'insister sur la nécessité d'échanger des travaux de recherche et autres informations scientifiques. Un bon exemple en est l'incident de Salt Lake City, où une nouvelle substance a été trouvée simplement grâce à une bonne collaboration avec l'industrie pharmaceutique. C'est ainsi une bonne manière de faire évoluer les relations.

#### DÉCISION

Le rapport sur le financement privé et la proposition britannique de fonds de financement antidopage a été noté.

#### **4.3 Compte rendu de la préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2006 à Turin**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que le compte rendu figure dans le dossier des membres pour leur information. Il n'y a rien de notable à ajouter.

##### DÉCISION

Le compte rendu de la préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2006 à Turin a été noté.

#### **4.4 Actualisation sur le personnel**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que l'actualisation sur le personnel figure dans les dossiers des membres pour leur information. Il souhaite profiter de cette occasion pour faire ses adieux à M. Dielen, qui a fourni d'excellents services à l'AMA durant les années au cours desquelles il a appartenu à l'administration de l'AMA et s'est révélé un bon ami, un bon allié pour lui et les autres directeurs. Il souhaite que ces remerciements soient portés au procès-verbal. L'AMA s'est mise à la recherche d'un remplaçant de M. Dielen, ce qui n'est pas tâche facile, mais des entretiens ont eu lieu et on est proche d'un choix. Une décision devrait être prise dans les deux prochains jours.

L'autre nomination est celle du directeur du bureau régional de Montevideo. La nomination a eu lieu et l'AMA est en train de boucler les négociations contractuelles avec M. Diego Torres, qui est la personne concernée.

Les autres mouvements du personnel sont bien documentés dans ce rapport.

LE PRÉSIDENT se joint au directeur général et au Comité exécutif pour adresser tous ses vœux à M. Dielen, en dépit de la tragique erreur qu'il fait en quittant l'AMA pour rejoindre une Fédération internationale! Il remercie M. Dielen de l'excellent travail réalisé et du soutien qu'il a apporté à l'AMA à ses débuts.

##### DÉCISION

L'actualisation sur le personnel a été notée.

### **5. Liste des interdictions**

#### **5.1 Liste des interdictions 2006**

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'étudier les recommandations formulées par le comité Santé, médecine et recherche pour la Liste des interdictions 2006. C'est à l'AMA d'étudier ces recommandations et de les approuver ou non, d'adopter la Liste pour 2006, qui sera ensuite diffusée et publiée le 1<sup>er</sup> octobre, pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST, PRÉSIDENT DU COMITÉ SANTÉ, MÉDECINE ET RECHERCHE, informe les membres qu'ils ont devant eux du matériel qui leur est désormais sans doute familier, qui comprend les versions antérieures de la Liste des interdictions et celle de 2005, qui est la base à partir de laquelle le travail a été effectué. Comme on peut le constater, sur ces documents, le comité Liste, qui est un sous-comité du comité Santé, médecine et recherche, est un groupe actif. Il s'est réuni à trois reprises et entre-temps une somme considérable de travail a été réalisée par le bureau

pour gérer l'ensemble de la procédure. Lors de la réunion de janvier, le comité a étudié l'expérience de la Liste 2005 et réalisé une mise à jour à partir des informations les plus récentes, pour se faire une idée de la manière dont la Liste 2006 devrait se présenter. Le projet de Liste a été mis au point en avril et diffusé aux partenaires du monde entier (environ 1 700 partenaires). L'AMA a reçu les commentaires de quelque 50 partenaires. L'AMA ne devrait pas trop s'inquiéter du peu de réactions, car les réponses reçues reprenaient en majorité celles de diverses organisations. Toutes les réponses ont été étudiées au cours de la réunion de septembre, et une proposition finale a été transmise au comité Santé, médecine et recherche, lequel l'a évaluée le 8 septembre. Une tâche immense a été réalisée, et les propositions du comité Santé, médecine et recherche se fondent en grande partie sur la Liste 2005. Il y a bien eu quelques tentatives de réviser la Liste de manière plus fondamentale, l'une d'entre elles ayant été de combiner les stimulants interdits seulement en compétition de la Liste 2005 pour qu'ils soient interdits également hors compétition. Ceci a été soutenu par certains et rejeté par la majorité. Toutes les réponses ont été étudiées, et la Liste a été révisée en fonction de ces réponses.

Un résumé des principales modifications est proposé, qu'il va présenter brièvement, car certains aspects nécessitent d'être expliqués. En ce qui concerne le groupe S1, les stéroïdes anabolisants, on note peu de différences, sauf qu'à la demande de certaines personnes, le comité s'est efforcé de respecter les noms internationaux, et lorsque de tels noms sont inusités, ce sont les noms génériques ou la définition chimique qui ont été proposés. On a donc une liste de stéroïdes proposés plus uniforme et plus facilement vérifiable, en cas de nécessité, dans la documentation disponible.

Les stéroïdes anabolisants endogènes n'ont pas été essentiellement modifiés. Il y a eu quelques demandes pour faire passer de nouveau le rapport T/E de 4 à 6. Jusqu'à présent, un cas de testostérone était normalement considéré comme positif lorsque le rapport T/E était de 6 ou au-dessus. L'AMA l'a descendu à 4 et au-dessus dans la Liste 2005, ce qui a entraîné beaucoup plus de travail pour les laboratoires et davantage d'études de suivis menées sur les sportifs, ce qui n'a pas eu pour résultat de révéler du dopage à la testostérone. Là encore, la question de la rentabilité a été posée par les partenaires, pour savoir si c'était oui ou non une bonne idée de baisser ce rapport. La raison pour laquelle le comité a décidé de le faire est qu'il y avait bien eu des cas de testostérone avec un rapport au-dessous de 6 qui avaient échappé dans les années précédentes. Mais, à son avis, le comité ne peut s'en prendre qu'à lui-même à ce sujet, car il n'avait pas combiné ce changement avec de la pédagogie ni expliqué suffisamment pourquoi il avait décidé de procéder à cette baisse. Les gens ont été quelque peu surpris, car c'est venu comme une proposition après la diffusion de l'an dernier et le round de consultation. Le comité a décidé à l'unanimité de retenir le rapport de 1 :4, parce qu'il a obtenu plus d'informations et a estimé qu'il était préférable de baisser. Et à présent que les laboratoires sont préparés et savent pourquoi ce changement a eu lieu, il est sûr que la décision obtiendra davantage de soutien. Une fois que le comité aura obtenu plus d'informations, il pourra présenter la preuve pour la liste 2007, pour voir s'il a une raison d'aller dans une direction ou une autre ou de s'en tenir au rapport 1 :4. C'est une question pour laquelle il est possible que les ONAD demandent leur avis à leurs membres. C'est pourquoi il souhaitait apporter cette petite explication supplémentaire.

L'une des principales modifications faite à la demande des partenaires est que, sous S2, l'interdiction de l'hCG et LH pour les femmes a été supprimée. Elle avait été introduite l'an dernier. La gonadotrophine chorionique et la gonadotrophine hypophysaire ou synthétique avaient été antérieurement seulement interdites aux hommes l'année dernière, il a été décidé qu'il n'y avait pas de raison de ne pas les interdire aux femmes non plus puisqu'elles pouvaient les prendre comme substances dopantes de la même façon que les hommes. Le problème, c'est que ces substances sont produites durant la grossesse. Il a mentionné précédemment, notamment à la demande du membre australien qui s'était inquiété, qu'il y avait bien entendu des moyens de différencier entre une production liée à une grossesse (même une grossesse avortée) et une prise exogène, mais ces moyens supposaient une intrusion dans la vie privée des

femmes. L'AMA n'avait donc plus de moyen facile de faire la différence sans entrer en conflit avec les intérêts de la personne concernée, en terme de vie privée et d'éthique. Le comité a donc admis que l'étape était prématurée et décidé de lancer une recherche pour vérifier si des marqueurs exacts pouvaient être identifiés susceptibles d'être utilisés à l'avenir. On doit préciser qu'il n'y a pas eu de cas suspect de dopage féminin à l'hCG cette année. Il estime donc que l'AMA demeure à ce sujet sur un terrain relativement sauf.

Il n'y a pas d'autres changements importants à la Liste. On note quelques modifications de rédaction, relatives aux beta-2 agonistes, d'autres dans la section des manipulations chimique et physique, amélioration du transfert de l'oxygène, etc.

Il reste à préciser que sous S6, stimulants, un certain nombre d'exemples supplémentaires ont été ajoutés. Certains d'entre eux sont des stimulants en vente libre et peuvent donc servir comme base à un dopage non intentionnel ou par inadvertance. Ainsi, ce qu'on appelle la liste des substances spécifiées a été prolongée d'autant (ce qu'on peut constater à la page 4). Par ailleurs, concernant la section S9, d'autres utilisations de glucocorticoïdes n'exigeant plus d'AUT ont été acceptées. Il s'agit d'une adaptation à la vie quotidienne actuelle concernant les AUT et aux sportifs qui emploient ces médicaments largement disponibles pour d'« innocentes » affections cutanées, et les sportifs ont besoin de ces substances (sans effet sur la performance) pour guérir leurs affections.

Le programme de surveillance est un programme dans lequel des substances qui ne sont pas nécessairement interdites sont inscrites et surveillées de près pour étudier dans quelle mesure on en abuse et alors on tente de savoir la raison d'un tel abus.

Ceci conclut la présentation du PROFESSEUR LJUNGOVIST qui demande s'il y a des questions.

LE PRÉSIDENT voudrait savoir si le professeur Ljungqvist propose le document comme étant la Liste pour 2006.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST lui répond qu'il soumet la Liste des interdictions à l'approbation.

M. OWEN revient sur la question de la rentabilité. Il semble qu'un certain nombre de catégories posent des difficultés, l'une d'entre elles étant simplement le manque ou l'état actuel de connaissances scientifiques qui permet d'affirmer si une substance améliore la performance ou non. Un autre aspect semble être les capacités des ONAD ou tous ceux qui réalisent les contrôles, et il se demande s'il serait possible d'étudier un peu la question (peut-être avec un comité d'officiels de l'AMA. Le Canada serait certainement prêt à y prendre part) pour y revenir sous un angle qui ne soit purement basé sur la rentabilité. Il craint que si les membres se lancent dans une discussion sur ce problème et les avantages que l'on obtient par rapport aux prix payés, cela n'ira pas sans interrogations susceptibles de remettre en question les principes à l'origine de l'AMA. Évidemment, ils n'en sont pas là, mais cela soulève ce spectre et il serait peut-être plus utile d'étudier la question pour savoir si l'AMA a la capacité de faire progresser la science et le contrôle sur le terrain, avec la certitude d'obtenir des résultats au bout du compte. Il estime que, comme l'AMA a un mandat sur le monde entier, il est évident que sa portée s'étend très rapidement, ce qui ne manque pas d'accroître les difficultés liées à l'assurance de parvenir à la perfection.

M. LARFAOUI ajoute que dans le paragraphe 2, sous la section S6, stimulants, dans la version française de la Liste, il est dit que certains stimulants ont été réintroduits comme exemples. Sont-ils interdits ou non ?

M. LAMOUR revient sur la question des hormones. Le comité Liste a bien couvert le risque de trop d'intrusion dans la vie personnelle des femmes et il a eu raison de prendre la décision qu'il a prise de retirer les hormones mentionnées sur la Liste. Il a une question concernant les stimulants. Dans les premières propositions faites à propos de ces stimulants réintroduits dans la liste hors compétition, cela a provoqué une discussion

quant à la rentabilité, et à présent des stimulants ont été placés sur la liste de surveillance. Le laboratoire français effectue énormément de surveillance et cela ajoute à ses coûts. C'est pourquoi il aimerait connaître la stratégie décidée par l'AMA quant aux diverses substances de la Liste. Peuvent-elles être placées sur la Liste pour les contrôles en et hors compétition ? Quelle est la stratégie retenue à propos du programme de surveillance ? Il est très coûteux pour les laboratoires qui doivent en prendre les coûts en charge, ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes lorsqu'on aborde la question des coûts de l'antidopage.

Concernant le salbutamol, il sait que pour plus de 1000 ng/mL, avec ou sans une AUT, le salbutamol est considéré comme une substance de dopage. Néanmoins, il semble que l'AMA demande à un sportif présentant un taux dépassant 1000 de spécifier pourquoi il a atteint ce niveau. Il lui semble que cela ne va pas sans contredire le Code, qui précise qu'au-delà de 1000 ng/mL, le salbutamol est considéré comme une substance dopante, mais si on demande au sportif pourquoi il présente des niveaux aussi élevés... Il demande si quelqu'un pourrait lui fournir des éclaircissements à ce sujet.

M. LYONS déclare qu'il se félicite du retrait de l'hCG et de la LH de la Liste pour les femmes et également qu'il soutient les modifications pour les applications locales de glucocorticoïdes pour la Liste de 2006. Il est également satisfait des délais de la procédure de consultation, ainsi que de la période intensive d'examen et de commentaires. L'Australie soutient la suggestion du Canada en faveur d'une sorte de groupe de travail chargé d'étudier la rentabilité et les conséquences économiques. L'Australie n'est pas sans inquiétude quant à la procédure à un niveau plus général. À ce sujet, il lui semble que la procédure de mise en forme du projet de Liste devrait être accompagnée d'une liste précise de ce que sont exactement les modifications proposées, le raisonnement à l'origine des modifications proposées, dans l'idéal ceux qui proposent les modifications soumises et quelles sont les preuves scientifiques à l'appui de ces propositions. Tant que l'AMA ne fera pas cela, il n'y aura pas de transparence suffisante et on ne parviendra pas à une prise de décision informée. C'est pourquoi il invite au débat sur la question et peut-être à passer à une plus grande transparence dans la procédure.

M. REEDIE voit bien qu'au risque de faire étalage d'une considérable ignorance, sous la section des stimulants, il y a le méthamphétamine et méthamphétamine (-D). Il doit bien exister une différence entre les deux amphétamines décrites, puisqu'elles sont perçues légèrement différemment. Il était devenu un expert mondial sur les méthamphétamine au terme des Jeux olympiques de Salt Lake City, mais il aimerait qu'on lui dise s'il lit bien la Liste correctement ou non.

M. MIKKELSEN considère que le professeur Ljungqvist et son équipe ont réalisé un excellent travail. Il n'est qu'un politicien, et c'est la raison pour laquelle il estime très important que l'AMA et le système politique présentent le plus de transparence possible. C'est pourquoi il soutient le point de vue exprimé par M. Lyons, car, à son avis, la transparence est un mot clé pour l'action de l'AMA, et il estime qu'il est de la plus haute importance que le processus d'élaboration de la Liste bénéficie de la plus grande transparence. Il soutient la tâche du professeur Ljungqvist, et fait confiance au travail réalisé par le comité. Mais il croit surtout qu'il est indispensable que ce soit complètement transparent.

LE PRÉSIDENT demande au professeur Ljungqvist de répondre aux questions sur la Liste. La structure du comité et les questions philosophiques pourront être abordées une fois la décision prise concernant la Liste.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST revient sur la question posée par M. Larfaoui, qui a déclaré que certains stimulants avaient été ajoutés comme exemples. Il s'agit d'exemples et ils sont interdits. Tous les exemples sont interdits, et ensuite il y a la clause générale, précisant que les substances présentant les mêmes effets physiologiques et biologiques et la même structure chimique sont également interdits.

En réponse à la question de la procédure, il lui semble que le comité a ajouté des lettres d'accompagnement aux partenaires pour leur expliquer le pourquoi de certaines propositions et de certaines modifications proposées par rapport à la Liste 2005. Il estime donc qu'il y a bien eu un certain degré de transparence. Que cela puisse être amélioré pourrait certainement être étudié.

Il aimerait que le Dr Rabin commente la Liste de surveillance, car le nombre des laboratoires participant au programme de surveillance est limité et leurs responsabilités sont différentes.

À propos du salbutamol, il s'agit d'une substance largement utilisée pour le traitement de l'asthme, et un système d'AUT est en place en cas de prescription d'un tel médicament. Le problème est qu'il peut aussi être pris par voie orale comme un médicament et donc un sportif peut se retrouver avec des concentrations excessives, susceptibles d'avoir un effet dopant et anabolisant. C'est pourquoi on a un niveau de seuil placé à 1000, au-dessus duquel même un cas bénéficiant d'une AUT ne peut être accepté comme usage thérapeutique, car l'usage non thérapeutique ne résulte que de ces types de concentrations élevées. Il s'agit simplement de prévenir l'usage excessif de salbutamol.

Il demande au Dr Rabin de répondre à la question soulevée par M. Reedie.

LE DR RABIN revient tout d'abord sur le commentaire de M. Lamour concernant la stratégie suivie par l'AMA pour le programme de surveillance. L'AMA a demandé à certains laboratoires de participer à ce programme et a cherché à obtenir une large couverture, afin d'obtenir quelques différences géographiques, et de même en sports, l'AMA souhaite travailler avec les laboratoires qui sont en contact avec des sports différents et des échantillons internationaux. C'est le premier élément. Ce que l'AMA a fait a été de lancer une collaboration avec des laboratoires de manière volontaire, car ce qui a été demandé, jusqu'à présent, est de rapporter à l'AMA certaines substances décelées en compétition, afin que le programme de surveillance ne soit pas l'objet de coûts supplémentaires autres que celui de rendre compte à l'AMA et l'interaction avec l'AMA pour ce qui est des statistiques de ce programme de surveillance. Ce qui est nouveau cette année, ce sont les stimulants hors compétition. Toute une liste de stimulants a été incluse dans le programme de surveillance. Il s'agit là d'un travail supplémentaire, ce qui représente un surcoût pour les laboratoires et, ce que l'AMA a accepté avec les comités de la Liste et Santé, médecine et recherche, les laboratoires avec lesquels l'Agence travaille bénéficient d'un soutien financier, pour que de l'argent consacré au programme de recherche vienne soutenir les laboratoires en vue des surcoûts générés par l'analyse et les rendus sur les stimulants hors compétition. Cela a été pris en compte par le comité Santé, médecine et recherche.

Pour ce qui est plus spécifiquement du bupropion, qui est un stimulant bien connu également utilisé pour cesser de fumer, ceci a fait partie du programme de surveillance depuis le début de l'année, et on a noté, au cours des six premiers mois du programme de surveillance de 2005, seulement sept cas de bupropion, ce qui n'est pas beaucoup, d'autant qu'il s'agit d'un médicament utilisé pour cesser de fumer. D'autres recherches ont été publiées au cours de l'été, qui pourraient en fin de compte amener à son interdiction, lorsque l'AMA aura obtenu toutes les informations du programme de surveillance en plus des nouvelles informations scientifiques. C'est quelque chose qui est étudié de près.

Le programme de surveillance a été mis au point pour 2004 et les statistiques seront prochainement disponibles. Il y a quelques tendances que les comités de la Liste et Santé, médecine et recherche aimeraient voir confirmées avant la prise de toute décision définitive concernant ces substances.

Enfin, en réponse à la question de M. Reedie, l'AMA considère, à propos de la méthamphétamine, qu'il y a différents isomères, certains d'entre eux avec un INN, comme la levométhamphétamine, alors que la méthamphétamine -D n'a pas de INN, c'est pourquoi elle est rapportée différemment. Il y a donc une distinction entre les deux et le

niveau de puissance de ces deux drogues est différent, ce qui justifie un traitement différent sur la Liste.

M. REEDIE estime qu'il devrait y avoir un seuil pour la levométhamfetamine, afin d'éviter les erreurs précédentes. Ceci pourra être discuté au cours de la pause.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il s'agit d'une discussion pour la pause.

Les membres ont entendu les explications et ont les recommandations concernant la Liste. Il s'agit essentiellement d'une Liste de consolidation. Elle ne propose pas de changements majeurs. La prochaine fois que l'AMA sera en mesure d'envisager des modifications majeures sera probablement à la Conférence sur le dopage dans le sport en 2007, et ce sera sans doute approprié. La question qui se pose au Comité exécutif est de savoir s'il approuve les recommandations du comité Santé, médecine et recherche concernant la Liste 2006.

L'hCG et la LH sont-elles sur la Liste de surveillance ?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST répond que ces substances ne figurent pas sur la Liste de surveillance.

LE PRÉSIDENT explique qu'il s'agit d'un processus en trois étapes pour la Liste chaque année. Le comité Liste se compose de scientifiques et de médecins détenteurs d'une expérience particulière dans ce domaine. L'AMA tend à leur demander leur point de vue scientifique pour inscrire ou non sur la Liste, sans se poser la question du coût. Ces recommandations passent devant le comité Santé, médecine et recherche, qui prend en compte le résultat scientifique et étudie la rentabilité de l'analyse et soumet ses recommandations au Comité exécutif. Ce dernier prend alors sa décision concernant la Liste. Il a toujours été réticent de voir l'Agence déclarer que quelqu'un pouvait se doper parce que cela lui coûtait trop cher de découvrir si oui ou non cette personne s'était dopée. Ce n'est pas là la position que l'AMA doit avoir à ce sujet. D'un autre côté, il ne souhaite pas attraper une gamine de quatorze ans qui se sert d'un spray nasal pour un rhume alors que des équipes médicales impliquées dans des tricheries sophistiquées et organisées s'en sortent. Il faut trouver un équilibre quelque part, et il estime qu'un comité pourrait être utile avec des représentants des gouvernements, parce qu'ils pourront s'exprimer pour les laboratoires et de faire valoir leurs expériences. Franchement, un grand nombre des informations sur la rentabilité à propos de l'AMA sont anecdotiques. L'Agence ne sait pas vraiment ce que représentent les coûts réels et comment ils sont comptabilisés. Il lui semble qu'un tel équilibre est nécessaire pour le monde du sport, parce que c'est là où on sait ce qui se passe réellement. L'idée d'un comité l'intéresse, mais pas un comité qui mettra cinq ans à préparer son rapport. Il devra se mettre au travail sans tarder et procéder à une étude rapide et incisive. Dans l'idéal, il aimerait l'installer à temps pour la réunion de novembre même si c'est sans doute un peu irréaliste, en tous les cas, pas plus tard que la première réunion de 2006. Le Comité exécutif se prononce-t-il en faveur de la formation d'un tel comité ? Auquel cas, si les membres pouvaient suggérer, dans les deux prochaines semaines, des personnes susceptibles d'en faire utilement partie pour en préparer la tâche, qu'ils en fassent part à l'AMA. Elle fera en sorte que sa création intervienne le plus rapidement possible.

Sur le point soulevé par M. Lyons, il n'est pas certain qu'il s'agisse plus d'une question de transparence que d'une question d'information et, si possible, du plus grand nombre d'informations pour comprendre les raisons d'une modification ou non. Il s'agit avant tout de la manière de procéder et la façon dont l'AMA peut faciliter ou non l'évaluation de ce qui est proposé par ses partenaires. C'est ce à quoi l'Agence doit s'attacher, car il s'agit d'une suggestion utile.

Revenant à un point mentionné par le professeur Ljungqvist, bien qu'il n'y ait eu que 51 ou 52 réponses cette année, ce qui ne paraît pas beaucoup par rapport aux 1 700 partenaires, cela représente en fait deux fois le nombre de réponses reçues l'an dernier. On peut donc bien parler d'un intérêt accru qui ne cesse de se développer au sein des

partenaires. Cela attire énormément l'attention, et les suggestions dans l'ensemble ont été de bonne qualité. Ceux qui n'ont pas de suggestions peuvent être considérés comme trop paresseux pour faire quoi que ce soit ou comme des partenaires responsables qui estiment à bon droit que les propositions sont correctes. L'AMA a toutes les raisons de se féliciter d'une consultation aussi efficace qu'approfondie.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST se prononce fermement en faveur d'un groupe chargé d'étudier la question de la rentabilité car selon les discussions aux comités Santé, médecine et recherche et Liste, il s'agit d'un élément absolument indispensable. La recherche des avantages par rapport aux coûts ne peut pas être ignorée. L'AMA doit dépenser au mieux l'argent dont elle dispose.

LE PRÉSIDENT demande à ceux qui feront des suggestions concernant le comité d'inclure les suggestions concernant les attributions.

### DÉCISIONS

1. La Liste des interdictions 2006 est approuvée à l'unanimité.
2. La création d'un groupe de travail pour étudier les questions économiques relatives aux programmes antidopage est approuvée.

## **6. Finances**

### **6.1 Rapport du président du comité Finance et administration**

M. REEDIE annonce que le format des présentations a été modifié, et il va suivre le format en demandant aux membres de consulter les notes à la fin des divers documents financiers, plutôt qu'en lançant des pages et des pages de chiffres à la tête des membres.

La réunion annuelle du comité Finance et administration a eu lieu à Lausanne le 20 août et, juste pour information, on s'est lancé dans un petit exercice comptable pour savoir s'il était meilleur marché de se réunir à Lausanne ou à Montréal. Il est environ USD 5 000 plus économique de se réunir à Lausanne. Cela dépend bien sûr de la composition du comité, mais l'exercice a été considéré comme utile.

L'un des éléments étudié est qu'une fois que les comptes sont prêts, une lettre de contrôle administratif est adressée aux vérificateurs de l'AMA de chez PricewaterhouseCoopers, lesquels lui indiquent si elle opère de manière correcte ou non et lui font des commentaires détaillés sur les aspects de ses opérations financières. Il est heureux d'annoncer aux membres que les commentaires formulés par les vérificateurs sur les comptes de 2004 ont été complètement repris et appliqués, et que l'AMA a pu traiter toutes les observations formulées et de peu d'importance jusqu'à présent. Le directeur général dispose d'instructions précises sur la manière de poursuivre en ce sens à l'avenir. Les comptes trimestriels pour 2005 jusqu'à la fin juin, le budget révisé de 2005, les contributions gouvernementales et le projet de budget de 2006 (qui doit être arrêté en novembre par le Comité exécutif et soumis à l'approbation du Conseil de fondation) ont été étudiés.

Le comité Finance et administration s'est réjoui de la présence de M. Thierry Sprunger, du CIO. Il a signé les chèques pour cinquante pour cent du revenu de l'AMA. Il est confronté de diverses manières aux mêmes difficultés que celles auxquelles l'Agence doit faire face, ce qui a été très utile. L'AMA a étudié soigneusement ses comptes bancaires actuels. Elle a envisagé une alternative à son programme d'investissement au lieu de simplement déposer son argent sur des comptes de dépôt, et le comité a conseillé de repousser ces décisions après novembre, car il semble que le dollar devrait se renforcer, et de meilleures occasions pourraient se présenter à ce moment là.



## DÉCISION

Le rapport du comité Finance et administration  
a été noté.

### **6.2 Actualisation sur les contributions des gouvernements et du CIO**

M. REEDIE note que ce point présente l'état des contributions reçues au 12 septembre 2005, ce qui montre les fonds provenant des autorités publiques et du Mouvement olympique. Ensuite, ce sont les contributions de 2005 et 2004 des gouvernements par régions géographiques. Il n'a pas de commentaires à faire, sinon que l'AMA devrait parvenir en 2005 approximativement au même pourcentage de contribution qu'en 2004, qui a été la meilleure année de l'AMA jusqu'alors.

## DÉCISION

L'actualisation sur les contributions des  
gouvernements et du CIO a été notée.

### **6.3 Comptes trimestriels 2005**

M. REEDIE indique que les comptes ont été étudiés jusqu'au 25 juin. Le Mouvement olympique a fait une observation qu'il tient à traiter de manière spécifique. C'est un point qui apparaît en page 3 de 7, sur le bilan au 30 juin 2005, qui indique « provision pour mauvaises dettes » dépassant juste USD 646 000. Ceci porte essentiellement sur la question de savoir si l'AMA va se voir retourner des taxes sur les ventes générales par le gouvernement fédéral du Canada. Le gouvernement provincial va le lui retourner les siennes, mais pour le moment, l'Agence n'est pas certaine de pouvoir les récupérer du gouvernement fédéral. On a donc sagement décidé de retenir une provision au cas où cela n'interviendrait pas. Si, dans le cas contraire, l'Agence y parvient, alors évidemment la provision sera supprimée et, au niveau comptable, les sommes seront réaffectées.

Dans les notes en fin de section, une question vient évidemment à l'esprit si on détient 27 millions de dollars USD à la banque. Le comité Finance et administration s'est efforcé de faire ressortir un ensemble de chiffres qui montrent que l'AMA a dû maintenir des fonds sur son compte en capital. L'AMA a des engagements de recherche très importants que le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont approuvés au cours des années. Ces engagements doivent être respectés et sont respectés trop lentement à son avis, d'un point de vue purement financier et comptable. Mais on lui a expliqué que la vitesse à laquelle les fonds sont dépensés dépend entièrement des laboratoires et de la recherche que l'AMA finance, et de quand les laboratoires demandent de l'argent. Tant que les sommes n'ont pas été demandées, l'AMA les conserve et en tire quelques intérêts. L'AMA a affecté des sommes très importantes à la recherche. D'autres décisions ont été prises suivant lesquelles l'AMA a des fonds affectés qui doivent être dépensés, par exemple pour les contrôles hors compétition, de l'argent qui provient d'années précédentes. Il estime qu'au 30 juin, les liquidités allouées se sont élevées à plus de USD 20 millions, ce qui laisse un bilan modeste de USD 6,8 millions. Il peut dire en gros ce que seront les dépenses mensuelles pour les six derniers mois de l'année, et il a pris en compte le fait que l'AMA recevra un versement important, notamment en provenance des États-Unis et d'autres pays, ce qui le moment venu entraînera le versement de l'équivalent par le Mouvement olympique. En fin de compte, la comptabilité actuelle pour l'année donne donc bien l'impression qu'on peut s'attendre à un excédent de quelque USD 800 000. Il espère que ce type de note est suffisamment clair pour que, parmi les membres, personne ne considère mal à propos que l'AMA est assise sur USD 27 millions et qu'elle ne s'en sert pas. L'AMA s'en sert en fait correctement.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère que le matériel présenté s'est avéré très informatif. Concernant la page 3 du document 6.3, cette provision pour mauvaise dette, il ne comprend pas ce que cela signifie.

M. REEDIE répond à la question. La provision pour mauvaise dette représente l'impossibilité éventuelle de se voir retourner les taxes sur les ventes générales par le gouvernement fédéral canadien. Au cas où l'AMA ne pourrait pas récupérer ces taxes, le comité Finance et administration a estimé nécessaire de disposer d'une provision pour faire face au manque à gagner. C'est une question de récupération de taxes auprès du gouvernement canadien.

#### DÉCISION

Les comptes trimestriels 2005 sont approuvés.

#### **6.4 Budget 2005 révisé**

M. REEDIE explique que, là encore avec l'expérience, les chiffres de 2005 ont été modifiés. Il demande aux membres de se reporter aux notes figurant en fin de section. L'AMA est partie dans des affaires légales beaucoup plus souvent qu'auparavant, et le comité Finance et administration a décidé d'augmenter le budget de 2005 de USD 100 000, pour tenir simplement compte des coûts de procès auxquels l'AMA est partie. Il a demandé à M. Niggli de faire la liste des affaires que l'AMA traite actuellement et de faire la liste des coûts envisagés, afin que les membres sachent bien que cela ne va pas sans causer de problèmes. À la direction générale, le budget des Observateurs indépendants a augmenté de USD 90 000 pour couvrir l'audit des Jeux mondiaux dont il sera rendu compte ultérieurement au cours de la réunion. Il aura sans doute une discussion avec le professeur Ljungqvist durant la pause sur les coûts à Helsinki, pour le cas où il y aurait des difficultés à résoudre. On prévoit environ USD 30 000 de moins pour le projet ADAMS par rapport au budget initial. Il estime que l'AMA pourrait raisonnablement se réjouir d'avoir ainsi pu limiter les coûts, car personne, à l'origine, n'était tout à fait certain de combien cela allait coûter. Jusqu'à présent, il estime que le programme a été plutôt bien géré et qu'il a coûté plutôt moins que ce qui était prévu initialement. Sera-ce le cas en 2006, 2007 et 2008. C'est la prochaine question à 64 000 dollars, mais pour 2005 le résultat est plutôt positif.

En ce qui concerne le secteur santé, médecine et recherche, on a eu le sentiment que le travail réalisé dans le domaine du dopage génétique devait être poursuivi. L'AMA est parvenue à un accord avec le gouvernement suédois pour organiser un symposium sur la question à Stockholm en novembre de cette année. L'AMA fera plutôt moins bien dans le domaine des accréditations de laboratoires, parce qu'elle en a pas accrédité autant que prévu. On avait estimé que trois laboratoires seraient accrédités. En fait, seulement deux le seront.

À propos des standards et harmonisation, la somme allouée pour les contrôles est plus élevée d'un demi million de dollars. Les membres se rappelleront qu'au cours de la précédente réunion, les Fédérations internationales avaient demandé à l'Agence d'en faire plus dans le secteur des contrôles hors compétition. Ceci reflète les coûts d'un minimum de 3 000 contrôles réalisés hors compétition cette année.

Si l'AMA ouvre un bureau régional à Montevideo, il va lui falloir payer pour cela. Le comité Finance et administration s'efforce de surveiller étroitement les coûts opérationnels pour que le fonctionnement administratif à Montréal ne devienne pas chaque fois plus onéreux. Ceci comprend la politique d'embauche et la surveillance des coûts, et le directeur général s'y prend très bien.

#### DÉCISION

Le budget 2005 révisé est approuvé.

#### **6.5 Projet de budget 2006**

M. REEDIE déclare que le projet de budget pour 2006 est la principale question soumise aux membres. Au tout début, il y a un résumé; à la page 3 de 16 on trouve un budget approximativement équilibré, qui comprend une hausse d'environ 3%. Là encore, si les membres lisent les notes, ils peuvent constater que l'augmentation totale est de USD 651 000, ce qui équivaut à USD 325 000 pour les gouvernements et autant pour le

Mouvement olympique. Il lui semble que c'est abordable. En termes généraux, il y a un élément intitulé inflation qui affecte les gouvernements et l'AMA tout autant. Et les membres doivent comprendre que c'est ce dont il s'agit.

Les membres peuvent voir où le comité Finance et administration estime que les dépenses devraient intervenir. Le budget affecté aux litiges a été augmenté de USD 100 000 supplémentaires, et il s'est entretenu avec le Président avant l'établissement du budget. Ils ont tous les deux estimé qu'il s'agissait d'un secteur qui ne manquera pas d'augmenter d'année en année.

Les rubriques des Observateurs indépendants, du programme de sensibilisation et de l'administration générale sont onéreuses. Ceux qui sont familiers avec la participation aux Jeux olympiques savent qu'il s'agit d'un poste dépensier. Le comité Finance et administration s'est demandé si l'AMA devrait poursuivre sans étudier la taille et l'étendue des programmes des Observateurs indépendants, mais cela doit venir du Comité exécutif et non pas du comité Finance et administration. C'est au Comité exécutif de décider si on doit accepter ces coûts très élevés.

Le point suivant est en cours : contrôle professionnel des laboratoires. Traditionnellement, il semble que c'est le laboratoire de Barcelone qui contrôlait les autres laboratoires. Le comité Finance et administration n'est pas entièrement convaincu qu'il s'agissait là d'une situation idéale et, toutes choses égales par ailleurs, le laboratoire de Barcelone s'est présenté avec un nouveau contrat à un prix fortement majoré. Le comité Finance et administration a lancé une recherche sur le marché et a obtenu deux autres offres, lesquelles indiquent bien que les coûts élevés devraient augmenter en effet. Le comité Finance et administration est encore en train de négocier avec le laboratoire de Barcelone. Peut-être ce dernier a-t-il considéré qu'il était le seul sur le marché. Évidemment ce n'est pas le cas. Maintenant qu'il sait que ce n'est pas le cas, on devrait pouvoir parvenir à une entente plus profitable. Néanmoins, il y a un problème ici sur la manière dont les contrôles de compétence professionnelle sont réalisés, et la question est de savoir s'il ne devrait pas exister une organisation indépendante ou une alliance de laboratoires existants. Le comité Finance et administration a augmenté le budget de USD 500 000 parce qu'il lui semble que c'est le prix que cela pourrait coûter dans le pire des cas. Mais il devrait être possible d'améliorer ce chiffre, et il considère que toute amélioration devrait être reversée au budget recherche, d'où l'argent provient.

Le comité Finance et administration a fait figurer les coûts de Montevideo pour une année entière, comme on a épargné de l'argent sur le projet ADAMS. Il estime, maintenant que le système a commencé à être appliqué complètement, qu'on devrait diminuer le budget initial d'un demi-million. Il est assez évident que tous ces coûts sont en excédent de toute augmentation de revenu. L'AMA utilise donc de l'argent qui provient des années précédentes, et il s'efforce de faire en sorte que les autres coûts n'augmentent pas. Sur les autres pages, le comité Finance et administration a présenté les détails : les US 400 000 qu'il souhaite obtenir pour le juridique et les finances; la direction générale couvre la question des Observateurs indépendants; le budget d'ADAMS est présent également, le budget du comité Santé, médecine et recherche y figure aussi. Le comité traite des dépenses du contrôle de compétence professionnelle des laboratoires; est montré également le budget de la recherche, légèrement réduit mais qui pourrait bien de nouveau augmenter. Le comité Finance et administration estime que pour 2006, les fonds affectés sont suffisants pour maintenir le minimum de 3 000 contrôles hors compétition, qui est l'objectif fixé. Enfin, afin que personne ne puisse oublier le travail détaillé réalisé, le comité Finance et administration a fait figurer les notes budgétaires distribuées à la précédente réunion du Comité exécutif en mai 2005. Chacun pourra prendre connaissance de la réflexion détaillée qui a accompagné cette procédure.

Le comité Finance et administration s'était raisonnablement réjoui de son premier projet. Assez clairement, en fonction de tout ce qui a été dit à la réunion, il peut arriver un temps où l'AMA a tout simplement besoin de davantage de ressources pour accomplir tout ce qu'elle doit actuellement accomplir. Comme le système des finances devient de

plus en plus sophistiqué, il obtient désormais tous les mois les dépenses réelles par rapport à ce qui a été budgété. Tous ceux qui souhaitent une copie peuvent en obtenir une. Il s'agit d'une information très exacte qui permet au comité de voir lorsque les départements dépassent la dépense budgétée par le comité. Il est très reconnaissant à l'égard de tous ceux qui ont pris part à ce travail important de présentation des chiffres.

LE PRÉSIDENT ne croit pas qu'il y ait en tant que tel de décision à prendre. Néanmoins, il demande s'il y a des observations ou des questions.

M. OWEN remercie M. Reedie et l'équipe du travail extraordinaire que demande le compte rendu des finances. Il note que le budget proposé par 2006 est toujours au-dessous de ce qui avait été projeté en 2001, année où une projection sur cinq ans avait été réalisée. Il se demande si c'est l'intention pour les cinq années suivantes. Il a noté également que cela se base sur un taux de 92% de collecte des contributions des gouvernements et du Mouvement olympique, et il se demande si cela demeure un objectif réaliste ou une option basse insatisfaisante. Quelle sorte de progrès fait-on en terme de collecte des contributions ?

M. BURNS fait écho à l'appréciation sur l'excellente présentation réalisée par M. Reedie et l'AMA. Il remercie également M. Dielen de son bon travail. Les États-Unis ont quelques questions et problèmes à résoudre, le premier d'entre eux est la question du 1%. Peut-être s'agit-il d'un point interne, mais les États-Unis et le Canada et les 40 pays qu'ils représentent se sont réunis. Les États-Unis ont accepté de payer 50% et le Canada a accepté de payer 25% et ils y sont prêts. Comme les membres le savent probablement, les deux chambres du Congrès ont accepté de payer USD 2,9 million. Cet argent va venir, mais il n'est pas très approprié que les États-Unis reçoivent des lettres leur annonçant qu'ils doivent USD 30 000 ou 40 000, et il n'est pas non plus utile de parler d'une augmentation de 3% supplémentaire, alors que, comme M. Owen l'a justement fait remarquer, et même si ce n'est probablement pas une bonne idée de donner des noms de pays, l'Argentine, qui doit USD 191 000 par an, n'a jamais rien payé; le Venezuela, qui doit USD 285 000 par an, n'a jamais rien payé; et le Mexique, qui doit USD 300 000 par an, vient juste d'acquitter la somme de USD 100 000. La question serait de savoir s'il y a une possibilité de se réunir et de revoir tout cela en vue de proposer des chiffres réalistes, et si ces pays ne sont pas en mesure d'obtempérer, peut-être l'AMA pourrait-elle engager les mesures de pression ou de persuasion auxquelles elle a déjà fait appel par le passé.

M. LYONS se réfère aux USD 1,5 million concernant la mise en place du système ADAMS. L'estimation pour 2006 à 2008 était de USD 2 millions. Il aurait pensé que, peut-être, du fait que l'AMA était passée de la création à la mise en oeuvre, le coût d'ADAMS commencerait à baisser au cours de cette période. Il se demande pourquoi les estimations demeureraient sérieusement au niveau des deux millions.

M. LAMOUR déclare que pour ce qui s'agit des contrôles hors compétition, seuls 12% du budget ont été utilisés jusqu'à présent. Il ne reste que quatre mois en 2005, et il se demande comment le reste du budget sera utilisé.

M. REEDIE répond aux commentaires et aux questions. En réponse à ce que M. Owen a déclaré, il a déjà répondu à cette question des projections sur 5 ans à deux reprises. Il se souvient que ce sont les autorités publiques qui souhaitent une projection sur cinq ans dans les budgets, et la première fois que le comité Finance et administration l'a proposée, tout le monde a répondu qu'ils n'en voulaient pas et du coup on l'avait abandonnée. Le comité Finance et administration a en fait travaillé en partant de l'idée acceptée que l'augmentation de 7% de l'an dernier avait été difficile pour les autorités publiques. L'AMA s'efforce de s'en tenir à l'augmentation la plus basse possible. Mais elle s'en sort avec un recrutement quasi statique et en s'efforçant de contrôler les coûts. À présent, les membres souhaitent, par exemple, un comité qui réalisera une analyse de rentabilité des contrôles. Il est nécessaire de se souvenir que cela coûte de l'argent. À un moment ou à un autre, il sera donc nécessaire d'étudier quelles sont les autres sources de financement possibles.

Ceci va un peu dans le sens de ce dont M. Burns a parlé. En réponse, il est assez clair en effet que l'AMA ne collecte par un certain pourcentage de son budget, et elle ne le fait pas pour toute une série de raisons, la plus évidente étant simplement qu'on ne la paie pas et qu'il y a toujours certaines parties du monde où ce qu'il y a à collecter demeure très peu élevé. On rencontre de réelles difficultés en Afrique, où l'AMA demande aux pays un montant de contribution très peu élevé et où la collecte pose réellement un problème. Là encore, l'AMA devrait probablement essayer de trouver une agence centrale pour recevoir toutes les contributions d'Afrique. L'absence de paiement est particulièrement vraie en Amérique du Sud, et les États-Unis et le Canada ont eu une discussion pour savoir qui allait prendre en charge le poids de la contribution des Amériques. Il comprend qu'on soit irrité du fait que d'autres pays n'acquittent pas complètement leur contribution. La manière dont l'AMA perçoit ces contributions est un problème sur lequel elle travaille constamment. C'est quelque chose qui doit être fait et, par exemple, avec les Jeux panaméricains qui auront lieu à Rio de Janeiro, on profitera pour exercer une petite pression sur les gouvernements d'Amérique du Sud, en leur rappelant que leurs organisations continentales sportives se composent de pays dont les gouvernements n'ont pas contribué à une campagne que tout le monde estimait être juste. C'est le type de pression que l'AMA pourrait appliquer et cela fera certainement la différence. Si l'AMA peut collecter 6% supplémentaires de ses contributions, cela représentera toujours un montant très substantiel.

En réponse à M. Lyons, il demande à M. Birdi de traiter cette question spécifique lorsqu'il abordera le dossier ADAMS ultérieurement. Le comité Finance et administration a trouvé cette question plutôt difficile à traiter, et il l'a fait sur une base annuelle. Que représente le coût de la recherche, de la mise sous contrat et de la mise en oeuvre et ensuite à combien reviennent les incitations à se servir du système ? Comme le Mouvement olympique le sait parfaitement, si un système est basé sur Internet plus son utilisation est générale mieux c'est. L'AMA sait très bien que cela aura une implication financière, et elle a prévu USD 500 000 supplémentaires dans son budget pour l'année prochaine en vue d'encourager l'utilisation correcte du système.

En réponse à M. Lamour, le chiffre avancé est le premier qu'il a examiné, et il s'est demandé pourquoi l'AMA n'avait dépensé que 12% de son budget. Il se réjouit de noter que le chiffre est à présent plus élevé et qu'à ce jour l'AMA a réalisé plus de 2 400 contrôles aléatoires hors compétition. Ainsi il s'agit de beaucoup plus que 12%, et il sait parfaitement que c'est ce que le Mouvement olympique et les Fédérations internationales souhaitaient que l'AMA réalise lorsqu'ils se sont rencontrés à Berlin au milieu de l'année précédente.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA est disposée à aider les gouvernements à faire pression sur les pays qui n'ont pas payé leurs contributions. Il s'est retenu en attendant l'adoption de la convention de l'UNESCO. Il ne souhaite pas créer une sorte de panique émotionnelle de non-soutien à la convention dans certaines parties du monde, mais une fois que cela sera fait et en place, il lui semble que le non-respect deviendra un problème sur lequel l'AMA devra se pencher.

Sur la question des coûts d'ADAMS, la mise en place du système et son utilisation par un nombre toujours plus grand de personnes ne manqueront pas d'entraîner une augmentation des coûts.

M. REEDIE signale que le comité Finance et administration vient juste de renouveler l'assurance de responsabilité de l'AMA avec un taux de prime inchangé, ce qui est un bon résultat. Il n'en ira certainement pas de même l'an prochain.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note qu'il y a deux régions du monde où certains pays ne paient pas : l'Asie, où des progrès sont constatés, notamment grâce aux efforts du bureau régional, et les Amériques, notamment l'Amérique latine. Depuis mai, on a reçu un peu d'argent du Mexique, ce qui est une première, et l'AMA va recevoir de l'argent d'Argentine, ce qui, là aussi, est une première. L'AMA touche de plus en plus de régions

où elle n'arrivait à rien jusque là, et il est convaincu que les membres pourront bientôt constater que la colonne crédit du livre de compte s'est améliorée.

Il annonce à M. Owen que l'an dernier, l'AMA a fonctionné sur un budget à 80% de collecte, et une augmentation de 12% de ce avec quoi l'AMA travaille cette année serait acceptable, selon lui. Il ne veut pas en rester là et il aimerait obtenir les 100% et l'AMA travaille à cette fin avec ardeur, mais c'est à chaque pays de contribuer, et l'AMA a besoin de l'aide des membres de ces régions.

#### DÉCISION

Le projet de budget 2006 est approuvé.

### **7. Code mondial antidopage**

#### **7.1 Plan d'activité pour le respect du Code**

M. ANDERSEN se réfère au document qui figure dans le dossier des membres. Il tient à ajouter deux points pour insister sur certains secteurs. L'AMA étudie l'importance de faire appel à des évaluations par Internet pour réduire la demande en personnel interne. C'est important pour surveiller le respect du Code. L'AMA est à la recherche de plusieurs partenaires qui pourraient être intéressés. Un troisième point est celui du choix des questions à poser par un tel système pour obtenir les réponses qui permettront une surveillance réelle du respect du Code.

LE PRÉSIDENT note que c'est ce qui va devenir l'une des principales attributions de l'AMA. Cette surveillance l'aidera à percevoir les anomalies dans les protocoles de contrôle, les procédures des laboratoires et tous les autres éléments qui font partie d'un programme complet de contrôle. Ceux qui vont tenter d'éviter d'appliquer le Code ou qui chercheront à se doper utiliseront des méthodes de plus en plus sophistiquées, et l'AMA va devoir s'efforcer d'anticiper ces méthodes et s'assurer qu'elle peut les traiter. Il s'agira, pour une bonne part, d'éduquer les partenaires, et de s'assurer qu'ils comprennent ce qu'est ADAMS et toutes les conditions qui devront être appliquées, en se servant des informations et autres moyens de communication qui permettront de le faire fonctionner, tout en faisant confiance au bon fonctionnement d'un système suffisamment compartimenté pour que seules les personnes autorisées aient accès à certains types d'information et que cela aussi fonctionne. Il s'agit là d'un élément essentiel de la tâche de l'AMA.

#### DÉCISION

Le plan d'activité pour le respect du Code a été noté.

#### **7.2 Fédération Internationale de Football Association (FIFA)**

LE PRÉSIDENT rappelle qu'à la réunion de mai, le Comité exécutif a décidé que la FIFA ne respectait pas le Code. La décision a été communiquée d'une façon plutôt générale, et l'AMA a déclaré qu'elle s'abstiendrait de rendre cela définitif parce qu'un congrès de la FIFA était prévu avant la fin de l'année. Ce congrès a eu lieu dans le courant du mois à Marrakech. Certains changements sont intervenus dans les règles de la FIFA et l'AMA doit à présent décider de la suite à donner.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL décrit brièvement le document préparé et demande aux membres de s'y reporter, car il comprend une brève analyse avec une recommandation qui reconnaît essentiellement un conflit de vue entre d'une part les juristes représentant la FIFA, lesquels suggèrent que la manière dont ils ont modifié les règles font que désormais celles-ci respectent complètement le Code, et d'autre part le point de vue des juristes de l'AMA. L'une des façons de résoudre la question, à laquelle il a pensé que les membres du Comité exécutif seraient sensibles, serait de demander un avis du TAS, ce

qui pourrait être fait en vertu même des règles du TAS. Ceci ne serait pas contraignant, mais apporterait des éclaircissements et rectifierait certainement la situation, davantage en tous cas que la poursuite des arguties juridiques entre les deux organismes.

M. NIGGLI explique que, depuis la précédente réunion du Comité exécutif, la FIFA a tenu son congrès et effectué un certain nombre de modifications dans ses règles, y compris le droit pour l'AMA de faire appel. Dès lors, on doit bien reconnaître certains progrès. Il ne veut pas transformer la réunion en séance de projet, mais il lui semble que des problèmes subsistent encore, certains d'entre eux probablement d'ordre rédactionnel, mais peut-être d'une nature plus sérieuse aussi. Plutôt que d'arguer, peut-être serait-il temps d'obtenir une opinion neutre sur la question pour résoudre ces questions d'énonciation, plutôt que de poursuivre un débat qui pourrait durer encore longtemps.

LE PRÉSIDENT indique qu'en principe il lui semble que ce qui serait préférable pour l'AMA ne serait pas de retirer sa décision selon laquelle la FIFA ne respecte pas le Code, mais plutôt de suspendre toute autre mesure découlant de cette décision jusqu'à ce que l'avis du TAS ait été obtenu sur ce point. Pour l'instant, on s'en est tenu à une série de déclarations dans les médias, lui tout d'abord déclarant que la FIFA ne respectait pas le Code et la FIFA expliquant à son tour qu'elle considérait qu'elle respectait le Code, etc. On pourra toujours discuter. C'est avec réticence, tant il veut espérer un point de vue de bonne foi de la part de la FIFA - bien qu'il ne lui semble pas qu'elle ait particulièrement raison -, que l'AMA notifierait à la FIFA qu'elle ne respecte pas le Code. Cela affecterait le CIO, dans la mesure où toute l'organisation du tournoi de Pékin 2008 serait interrompue si le CIO fait ce qu'il est censé faire. Du même coup, si l'AMA transmettait la même information aux gouvernements à ce stade, cela ne manquerait pas d'avoir un impact sérieux sur la Coupe du monde 2006. L'AMA souhaite-t-elle ou non prendre seule cette responsabilité à partir d'une différence d'opinion entre des juristes ? L'AMA peut reconnaître que la FIFA a en effet réalisé des ajustements et que la situation est clairement meilleure qu'auparavant, mais l'AMA a encore quelques questions qu'elle aimerait soumettre au TAS et ainsi laisser une instance indépendante en décider. Si le TAS conclut que la FIFA respecte le Code, alors l'AMA s'en félicitera. Si le TAS conclut que la FIFA ne respecte pas le Code, il lui semble que cette décision de référence comprendra ce que la FIFA doit faire pour respecter le Code. La FIFA pourra être informée qu'un tribunal indépendant a émis l'opinion que la question devait être résolue. Si la FIFA n'est pas prête à résoudre la question, alors naturellement on se retrouvera devant un problème. Il devine néanmoins que la FIFA s'y soumettra. Il a eu un échange de correspondance de nature exploratoire avec le président de la FIFA, qui a déclaré que la FIFA participerait à toute procédure de ce type si l'AMA l'estime nécessaire. C'est donc ce qu'il recommande au Comité exécutif.

M. LARFAOUI approuve ce que le Président vient de proposer. Si le TAS déclare que les règles de la FIFA respectent le Code, quelles en seront les conséquences ? D'autres Fédérations internationales seront en mesure d'introduire des modifications.

LE PRÉSIDENT estime que c'est le risque que prend l'AMA. Si le TAS déclare que les règles du TAS respectent le Code, l'AMA devra accepter cette décision et retirer sa déclaration selon laquelle la FIFA ne respecte pas le Code. Si d'autres Fédérations internationales souhaitent jouer avec leurs règles, l'AMA ne pourra pas les en empêcher mais, si elles ne respectent plus le Code, l'AMA pourra toujours dire qu'elles ne respectent pas le Code si elle en est certaine ou faire appel à la même procédure. L'AMA n'a pas de gros problèmes avec les autres Fédérations internationales. L'objectif est d'obtenir qu'elles respectent toutes le Code, et si cela exige de faire appel au TAS, c'est ce qu'on fera. Sinon, l'AMA peut dire qu'elle n'accepte pas les règles.

M. STOFILÉ considère que l'objectif final du Code est de faire en sorte qu'il y ait un alignement des pays et des Fédérations internationales du monde entier en ce qui concerne l'application du Code mondial antidopage. Si, comme le rapport l'indique, la FIFA a tenu compte de certaines des critiques soulevées par l'AMA et s'est efforcée d'aligner ses règles sur les prescriptions du Code, on devrait considérer cela comme une

étape positive. Il ne veut pas dire que c'est une façon d'admettre qu'elle respecte le Code, mais qu'au moins il y a un progrès. On lui a dit également que les avocats ne sont jamais d'accord, et il estime que ceux de la FIFA et de l'AMA devraient avoir le bénéfice du doute. Si le TAS se prononce dans un sens ou un autre, les deux parties seront prêtes à accepter la décision. Il suggère que l'AMA soumette la question au TAS et entre-temps qu'elle maintienne sa décision prise en mai, jusqu'à ce qu'un avis intervienne sur la question.

M. KASPER approuve la proposition, bien qu'elle pose, à son avis, un certain risque. Il estime que si le TAS accepte l'interprétation de la FIFA, nombre d'autres Fédérations internationales changeront immédiatement leurs règles et adopteront celles que la FIFA a adoptées, notamment par rapport aux sanctions. Il va devenir difficile dans sa Fédération internationale de convaincre qu'il faut respecter le Code, lorsque tout le monde pourra constater les agissements de la FIFA. On a vu un cas soumis au TAS pour lequel celui-ci a déclaré que la FIFA traitait les sportifs de manière plus juste. Il y a un certain risque que le TAS décide que l'interprétation de la FIFA est correcte et alors les autres Fédérations internationales vont vouloir se rapprocher des règles de la FIFA. Il ne croit pas que ce soit bon pour l'avenir de l'AMA. D'un autre côté, il ne voit pas d'autre moyen de procéder pour le moment.

M. LYONS déclare qu'il est d'accord avec la procédure proposée, mais il se demande s'il y a un risque que le TAS présente une opinion qualifiée, un point de vue non définitif qui laisserait de l'espace à la controverse entre les parties, sur la base d'une interprétation de clauses hors modèles.

LE PRÉSIDENT répond que la difficulté est pour l'AMA de poser les bonnes questions et d'expliquer qu'il est important d'obtenir un oui ou un non en réponse plutôt qu'une réponse politique.

M. BURNS est d'accord avec MM. Kasper et Larfaoui. L'AMA ouvre la porte à tous pour modifier les règles et défier son autorité devant le TAS. L'AMA ne sera plus un déterminant. C'est le TAS qui le deviendra. Il demande au Président si la FIFA a une chance d'être même seulement près du respect du Code.

LE PRÉSIDENT estime qu'il s'agit d'une bonne question. D'une façon ou d'une autre, l'AMA ne pourra éviter de passer par le TAS. S'il existe une différence avec le Code et que l'AMA la soumet au TAS et précise ce que le Code prescrit, la FIFA désapprouvera et précisera ce que ses propres règles stipulent et alors quelqu'un devra décider. Le deuxième élément est qu'à son congrès de Paris l'an dernier, la FIFA a adopté le Code mondial antidopage à l'unanimité et sans réserve, or elle ne l'a pas correctement repris dans ses règles d'application interne, alors même qu'elle l'avait adopté. C'est une façon pour l'AMA de pouvoir court-circuiter le processus et de faire savoir clairement qu'en tout état de cause il est indispensable de respecter le Code et quelqu'un doit déterminer si oui ou non l'organisme concerné, que ce soit à l'occasion d'un cas (qu'il ne voudra pas perdre) ou un avis consultatif (pour lequel l'AMA ne gagnera ni ne perdra, mais obtiendra seulement une réponse à sa question).

M. REEDIE annonce qu'il n'est pas au courant de l'affaire du TAS mentionnée par M. Kasper, et il aimerait connaître les détails de ce qui s'est exactement passé. Dans ces soumissions à des autorités supérieures, beaucoup dépend de la qualité et de l'état des documents qui leur sont présentés. Les bonnes questions doivent être posées car sinon on court le risque d'obtenir une réponse moins que satisfaisante. Si la FIFA est d'accord pour que l'AMA soumette la situation au TAS, elle s'assurera que les questions qu'elle lui soumet sont absolument correctes, car il lui semble que quiconque a jeté un œil sur les deux ensembles de règles sait où résident les différences, sur la gestion individuelle des cas et celle des AUT. Les règles de la FIFA sont différentes et ne respectent pas le Code. À son avis, et presque par définition, elles ne respectent pas le Code. L'AMA doit faire en sorte que les arbitres du TAS sachent exactement ce que l'AMA recherche pour éviter toute expression politique. Il s'agit d'une interprétation légale stricte de ce que les deux règles disent.



LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA ne va pas demander une quelconque discussion philosophique pour savoir laquelle des deux selon le TAS est la meilleure des règles. L'AMA demandera si oui ou non la FIFA respecte le Code, pour ce qui est de celles pour lesquelles l'AMA estime que cela pose un problème.

M. MIKKELSEN soutient fermement la suggestion du Président, parce que même si l'AMA doit se montrer très ferme à l'égard des pays et des organisations qui ne respectent pas le Code, c'est la seule voie possible pour sortir de cette pagaille. Il ne devrait y avoir aucune différence dans l'application du Code par les différentes instances. L'AMA entretient une guerre des mots avec la FIFA depuis maintenant quelques années, et le TAS est la bonne instance pour y mettre un terme.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère qu'on est parvenu au terme du chemin en ce qui concerne les discussions avec la FIFA, et un nouveau mécanisme doit être mis en place. Celui qui est proposé est probablement le bon. Il rappelle un cas semblable dont il a rendu compte précédemment où l'une des fédérations membres de l'IAAF ne respectait pas ses règles. L'IAAF était un peu inquiète de ce que serait la décision du TAS. Avant de prendre la décision, il serait sans doute sage d'étudier des scénarios alternatifs. Si l'AMA déclare que la FIFA ne respecte pas le Code, cela ne signifiera-t-il pas que la FIFA devra soumettre son cas au TAS ? Il pourrait être intéressant de savoir si cela a été évoqué dans les discussions avec la FIFA.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'une chose est claire : la législation, c'est le Code. Il y a trois possibilités : l'AMA peut maintenir sa décision et déclarer que la FIFA ne respecte pas le Code. Elle peut notifier aux autorités et au CIO et leur laisser le soin de résoudre la question. Il n'est pas certain que les responsables s'acquitteront nécessairement de leur tâche en de telles circonstances. L'AMA pourrait aussi dire que la FIFA a procédé à quelques changements et qu'elle est convaincue qu'ils sont corrects. Mais n'importe quel étudiant en première année de droit conclurait qu'il s'agit d'une décision idiote. L'AMA pourrait également emprunter une voie médiane, à savoir que c'est là que cela se terminera tôt ou tard, avec le premier cas de dopage qu'elle portera en appel ou si elle déclare que la FIFA ne respecte pas le Code puisque la FIFA aura le droit de faire appel. Pourquoi donc ne pas anticiper et s'y rendre directement ? Acceptons leur profession de bonne foi et laissons quelqu'un d'autre le soin de décider.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande, au cas où l'AMA procéderait de la manière proposée par le Président, ce qui lui paraît assez sensé, s'il serait compris que la FIFA accepte la décision du TAS, ou la bataille se poursuivra-t-elle ? Ne serait-il pas sage, dans un tel cas, de passer un accord avec la FIFA pour une présentation conjointe devant le TAS pour s'engager à accepter la décision à laquelle le TAS parviendra ?

LE PRÉSIDENT répond qu'elle négociera dès que possible avec la FIFA ce que seront les termes. L'AMA a des questions auxquelles elle souhaite recevoir des réponses, et elle suspend sa décision jusqu'à ce qu'elle les ait obtenues. S'il lui est répondu que la FIFA respecte le Code, alors l'AMA sera satisfaite. Si la réponse est que la FIFA ne respecte pas le Code, alors il lui faudra faire les changements nécessaires. Si la FIFA ne souhaite pas procéder à ces modifications, l'AMA lui laissera en subir les conséquences. Il ne souhaite pas négocier les termes de certaines questions qui seront soumises au TAS. Il s'agit d'une demande d'avis provenant de l'AMA.

M. BURNS aimerait savoir ce qui arrivera si le TAS déclare que la FIFA ne respecte pas le Code, mais qu'elle est autorisée à poursuivre dans la voie du non-respect du Code.

LE PRÉSIDENT explique que si le TAS déclare que la FIFA ne respecte pas le Code, cela relèvera alors de la responsabilité de l'AMA. Elle va demander au TAS un avis indépendant pour savoir si oui ou non ses inquiétudes sont fondées.

M. LAMOUR signale que le professeur Ljungqvist s'est référé à une décision du TAS qui a mis l'IAAF dans une position difficile. Il souhaite savoir si l'AMA décide de soumettre la question au TAS, quelle sera la procédure, qui choisira les arbitres, etc. La décision en

retour sera très importante et la procédure sera donc significative et devra se dérouler dans la plus grande transparence.

LE PRÉSIDENT répond que le président du TAS choisit les arbitres, et l'AMA signalera qu'il est de la plus haute importance que les arbitres choisis n'aient aucune relation avec le football. La différence entre ce cas et celui de l'IAAF est que l'IAAF avait déclaré que la fédération nationale devait suivre les règles de la Fédération internationale mais, parce qu'il s'agissait de faits s'étant produits deux ou trois ans auparavant, les sportifs, dans ce cas précis, avaient pu croire qu'avec le temps la question avait été résolue et qu'il ne serait pas juste d'y retourner et de rouvrir ces deux cas. Ce n'était pas une très bonne décision, mais au moins elle a été rétroactive, alors que celle de l'AMA est proactive.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande si ce n'est pas chaque partie qui nomme l'un des deux juges et qu'ils se mettent d'accord sur un président.

LE PRÉSIDENT précise que c'est le cas pour un conflit. Mais pas ici. Il s'agit d'une demande d'avis consultatif soumise au président du TAS, qui l'examine et décide qui il doit nommer et, si des éclaircissements sur les questions posées sont nécessaires, le président est autorisé à les apporter.

M. LARFAOUI aimerait savoir si l'AMA devra suivre l'avis donné par le TAS.

LE PRÉSIDENT estime que oui, moralement du moins, sauf si c'est clairement faux. Il y a trois possibilités : le TAS peut ne pas être en mesure de décider, le TAS peut être convaincu qu'il y a respect et qu'il y a des raisons pour ça. Ou la décision pourra être que la FIFA ne respecte pas le Code du fait d'un certain nombre de raisons. Du point de vue de la surveillance du respect du Code par l'AMA, si elle obtient une réponse selon laquelle la FIFA ne respecte pas le Code, elle aura l'avantage, elle pourra se présenter à la FIFA et lui déclarer que si elle ne procède pas aux changements elle la déclarera comme ne respectant pas le Code. La FIFA pourra répondre qu'elle ira devant le TAS, et l'AMA pourra alors lui répondre qu'elle peut soumettre cet avis du TAS pour tenter d'obtenir une autre formation du TAS et parvenir ainsi à un autre avis. Pour ce qui est de l'AMA, si le TAS lui dit que les règles respectent le Code, dès qu'il y aura un appel à placer, l'AMA pourra prendre le Code en considération puisqu'il n'y aura pas de différence d'effet.

M. LARFAOUI demande s'il s'agit d'une procédure de réconciliation, du fait que les deux parties devront se mettre d'accord d'aller devant le TAS et souscrire à l'avis donné.

LE PRÉSIDENT rappelle que l'AMA va demander un avis consultatif pour l'aider à décider si elle souhaite maintenir sa décision ou non. S'il s'agissait d'un conflit, les choses seraient différentes. Le but est d'obtenir l'avis d'un arbitre indépendant avant de prendre sa propre décision.

M. KASPER souligne la possibilité que le TAS déclare que les deux parties ont raison et qu'elles doivent résoudre leurs différends entre elles. Il pense néanmoins que la procédure doit être suivie.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que, si le TAS joue à un jeu aussi idiot, cela ne sera pas d'un bon effet pour lui. Il apparaîtra comme ayant tort délibérément, alors que pour l'instant, s'il rend de mauvaises décisions, il n'apparaît mauvais que par inadvertance.

M. STOFILÉ se souvient qu'en mai, tout le monde était furieux, mais il pense que l'AMA devrait se détourner du ballon. Ce qui est en jeu est la volonté de l'AMA de faire en sorte que toutes les Fédérations internationales respectent le Code. Le Président a indiqué que l'organe exécutif de la FIFA avait unanimement accepté le Code et souhaitait le respecter. Le document qu'elle a élaboré a été jugé par l'AMA comme ne respectant pas le Code. À présent, la FIFA semble convaincue que ses règles respectent le Code. Ce qui n'est pas le point de vue de l'AMA. Ceci ne signifie pas que la FIFA refuse de respecter le Code. Si l'AMA doit agir de bonne foi, il serait juste de dire que la FIFA défend sa propre conviction et que l'Agence a les siennes, et c'est pourquoi elle tient à se rendre devant un tiers pour demander s'il s'agit bien d'une question de non respect. L'AMA ne demandera pas au TAS de supprimer aucun élément des règles de la FIFA.

L'AMA décidera ce quelle doit faire de l'avis consultatif du TAS. Personne ne peut accuser l'AMA de s'être montrée obstinée, arbitraire ou unilatérale. L'AMA pourra passer à la prochaine étape en fonction de l'avis du TAS.

LE PRÉSIDENT explique que, puisque la proposition a été acceptée, l'AMA va préparer le dossier dès que possible, car il est dans l'intérêt de tous que cela soit réalisé aussi vite que possible. Il espère que le TAS pourra agir suffisamment rapidement pour permettre à l'AMA d'en rendre compte en novembre, mais il estime qu'on peut se tenir entre l'optimisme raisonné et le vaste optimisme. L'AMA s'efforcera néanmoins d'obtenir une résolution rapide de la question.

### DÉCISION

La proposition de demander l'avis du TAS pour savoir si les règles de la FIFA respectent le Code mondial antidopage est approuvée.

### **7.3 Lettre de l'ASOIF**

M. LARFAOUI demande s'il peut s'exprimer à propos de la lettre de l'ASOIF. Il se réfère à la lettre qu'il a reçue le matin même du président de l'ASOIF et il se demande si les membres pourraient donner des éclaircissements sur l'affaire Armstrong, afin qu'il soit correctement informé et sache exactement ce qu'il en est.

LE PRÉSIDENT estime qu'il pourrait être utile de procéder à un examen des faits tels que l'AMA les comprend. En se souvenant que d'autres parties sont impliquées et que l'AMA ne connaît pas tous les faits.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL avise les membres que le laboratoire de Paris, qui participe à l'affinage du contrôle de l'EPO, est considéré comme d'avant-garde en ce qui concerne l'amélioration et l'affinage du test de l'EPO. Tous les laboratoires accrédités s'efforcent de devenir de meilleurs laboratoires et de proposer des analyses toujours meilleures. C'est dans ces conditions que le laboratoire de Paris, poursuivant sa tâche sur l'EPO et son affinage du test de l'EPO, a pu examiner des échantillons qui avaient été conservés lors de manifestations sportives précédentes pour vérifier ce qu'il en était. Le premier point à préciser est qu'il ne s'agit pas d'une étude menée dans le cadre du programme de recherche de l'AMA, contrairement à ce que les membres pourraient avoir entendu ou lu. Il s'agit d'un affinage du test en interne qu'il pourrait décrire d'une façon générale comme des recherches ultérieures menées par un laboratoire, dans le cadre de ses activités quotidiennes, telles qu'exigées des laboratoires accrédités.

Les échantillons du laboratoire sont la propriété du laboratoire et de son organisme de tutelle. L'AMA a procédé à quelques études des règles en place en 1999 et il s'agissait à l'époque du Code antidopage du Mouvement olympique. Le CIO était alors responsable de l'accréditation des laboratoires. Ce document fait brièvement allusion à la procédure d'accréditation des laboratoires, mais sans ligne directrice à respecter pour ce qui est des échantillons. L'UCI a eu en 1998/1999 la possibilité de demander que les échantillons prélevés lui soient transmis pour mener des recherches, mais elle n'a pas exercé son droit sur ces échantillons particuliers. C'est la situation juridique qui prévaut en 1999.

L'AMA a été informée que le laboratoire français poursuivait son affinage du contrôle de l'EPO, ce qu'elle a naturellement encouragé car son travail à elle est de faire en sorte d'arrêter toujours plus de tricheurs. L'Agence a demandé de prendre connaissance des travaux de recherche. Il en a une copie et il est prêt à faire circuler un exemplaire autour de la table pour que chacun puisse y jeter un œil. Il a été expédié à l'AMA et il l'a reçu, mais pas ouvert avant le 25 août, parce qu'avant cette date il était en voyage en Europe. L'article de *L'Équipe* a paru le 23 août. Si les membres consultent le document, il est impossible à qui que ce soit ici présent de dire à qui appartient l'un des échantillons sujet de cet affinage, puisque c'est anonyme. C'est tout ce dont l'AMA dispose. À partir de révélations figurant dans un rapport entrepris par l'UCI, l'AMA sait qu'en fait l'UCI a

donné des documents au reporter. Il ne peut pas s'exprimer pour l'UCI, et ne le veut d'ailleurs pas, car ce ne serait pas juste à l'égard de l'UCI, qui a mené ce qu'elle a décrit comme une réévaluation générale de sa position. La Fédération internationale a demandé des informations à l'AMA. L'Agence a envoyé une longue lettre en réponse aux questions qui lui étaient posées. L'UCI lui a réécrit et l'AMA a de nouveau répondu pour lui rappeler que, dans le cadre de ses fonctions, l'Agence devait faire en sorte que la vérité soit découverte et lui demandant si elle était prête à s'engager à la recherche de la vérité, car s'il s'agissait simplement d'une chasse aux sorcières ou d'une tentative d'épingler quelqu'un et de le désigner comme responsable des fuites, alors l'AMA n'estimait pas qu'il s'agissait de l'enquête appropriée à laquelle elle devait se joindre. Depuis, l'AMA n'a pas eu de réponse à ce sujet. Elle a également été contactée par les avocats de M. Armstrong pour obtenir des réponses à certaines questions, ce qu'elle a fait. Il estime que la confusion quant à la façon dont l'histoire a été projetée dans les médias tien au fait que nombreux sont ceux qui déclarent que beaucoup de règles ont été enfreintes. Il a soigneusement examiné l'ensemble des règles régissant l'AMA, qui comprennent le standard international pour les laboratoires et le Code mondial antidopage et il a étudié de près les règles en place en 1998 et 1999. Il est pratiquement impossible d'en trouver une seule qui ait été enfreinte. On entend ça et là qu'il y a eu non-respect de la confidentialité. Ni l'AMA ni le laboratoire n'ont rompu la confidentialité. En revanche, certains documents comprenant les coordonnées du cycliste, etc. ont été transmis par l'UCI à un reporter et ils sont désormais dans le domaine public. D'après ce qu'il a compris, ces informations ont été diffusées avec le consentement du cycliste. Cela n'a rien à voir avec l'AMA, et encore moins avec le programme. Cela relève de ceux qui ont accepté que les informations parviennent au public. C'est probablement dû au savoir faire d'un reporter, ce qui ne relève pas non plus de la compétence de l'AMA ou d'une enquête qu'elle pourrait décider de mener. Il s'agit certainement d'un reporter très intelligent, et il a obtenu l'information. L'AMA est donc plutôt heureuse de répondre à la lettre de l'ASOIF de manière tout à fait appropriée, sans se laisser aller à l'émotion ni à l'hyperbole, parce que ce document suggère un grand nombre de violations du Code mondial antidopage. Normalement, lorsqu'on possède cette information on s'attend à en obtenir l'énoncé, mais il n'en est rien, et c'est pourquoi il souhaite prendre un peu de temps pour répondre, afin de pouvoir fournir une réponse exacte et complète à cette note et d'être bien compris par ceux qui l'ont rédigée. Il ne pense pas qu'il puisse en ajouter plus. L'AMA ne dispose pas d'autres informations qu'elle pourrait ajouter.

LE PRÉSIDENT estime que la lettre que l'AMA a reçue de l'ASOIF était malheureuse dans le sens où non seulement elle est une insulte pour de nombreux partenaires de l'AMA, et pour un pays précis, mais elle se fonde sur des faits clairement faux et qui contiennent un nombre important d'informations et d'assertions confuses auxquelles on se doit répondre. Le président de l'ASOIF a été mal inspiré en rédigeant cette lettre (également co-signée par le président de la commission des athlètes du CIO), qui a été envoyée en copie à toutes les Fédérations. Cette lettre a été conçue comme une provocation, et il estime qu'il est important que l'AMA réponde dans des termes mesurés mais non pas vagues ou mal assurés. Cela devrait être également un motif d'inquiétude pour les partenaires des gouvernements, car il s'agit essentiellement de menaces à l'encontre de manifestations sportives internationales organisées par un pays en particulier. L'une des autres variations à prendre en considération par l'AMA est qu'on s'efforce dans la publicité faite autour de cette affaire de suggérer qu'il s'agissait d'échantillons fournis pour des recherches de base. Ce n'est pas le cas. Les échantillons ont été prélevés pour des contrôles antidopage à l'occasion d'une compétition, et on savait à l'époque ou on soupçonnait qu'on utilisait de l'EPO, mais on ne disposait pas de tests valides pour le démontrer. Il se trouve que des échantillons étaient toujours disponibles et que désormais on disposait d'un test et qu'il a été effectué. Il s'agissait donc d'échantillons fournis dans un contexte régulier. Il a également été suggéré que, alors que l'AMA n'existait pas en 1998 ou en 1999, époque du prélèvement des échantillons, et que le Code mondial antidopage n'est pas entré en vigueur avant 2004 et n'a pas été adopté par l'UCI avant les Jeux olympiques de 2004 à Athènes, toutes les dispositions du Code mondial antidopage devraient s'appliquer à 1998 et 1999. Si tel

était le cas, alors probablement toutes les dispositions du Code devraient être applicables en effet, l'une d'entre elles étant qu'il est possible de revenir huit ans en arrière et de réanalyser les échantillons, ce qui semble avoir été oublié. Comme on le voit, on est en présence d'un grand nombre d'éléments de désinformation, et l'AMA a répondu aux questions et donné toutes les informations factuelles qu'elle a pu. Il a lui-même répondu à de nombreux appels et a fait très attention de dire que l'AMA n'avait pas vu toutes ces informations et ne pouvait donc pas émettre de jugement sur la question de savoir si les documents étaient authentiques ou si l'analyse avait effectivement été réalisée, mais il a précisé que le laboratoire de Paris était à l'avant-garde scientifique en matière d'EPO et que si le laboratoire disait qu'il avait trouvé de l'EPO dans certains des échantillons, identifiés ni par l'AMA ni par le laboratoire, il est fort probable qu'il y ait bien eu de l'EPO dans les échantillons en question. Mais il n'est pas allé plus loin et s'est bien gardé de mentionner le nom d'un sportif quel qu'il soit. Il a dit au président de l'UCI que l'AMA serait heureuse d'aider à l'enquête s'il enquête il y avait, à savoir une enquête sur tous les aspects, y compris la manière dont l'information est devenue publique et la vérité qui sous-tend tout cela. La transmission de l'information qui a permis la corrélation est venue de l'UCI. L'AMA possède une lettre du président de l'UCI qui le précise, donc que tout le monde persiste à faire de l'AMA la source de la fuite de cette information demeure un mystère pour lui. C'est de la publicité. En tout état de cause, l'AMA va suivre cette affaire. Il conseille aux membres de se souvenir que l'AMA, dans le cas du sportif nommé, traite avec une personne très procédurière. À sa connaissance, il existe près d'une demi-douzaine ou plus d'affaires judiciaires le concernant, et l'AMA préfère rester prudente dans ce qu'elle dit pour éviter d'être inutilement la cible d'un procès éventuel. N'empêche, il reste convaincu que cette affaire se terminera par des procédures.

M. BURNS se sent obligé de faire une déclaration brève sans se référer à aucun sportif ni aux faits présentés, car il estime qu'ils ne sont pas pertinents. On a déjà dit qu'il y avait eu beaucoup de pressions des chargés de communication, or l'AMA ne devrait pas avoir maille à partir dans des affaires de communication. Le professionnalisme ou les attributs d'un laboratoire en particulier ont été mis en cause, ce qu'il n'y avait pas lieu de faire. Ce qui est pertinent, ce sont les procédures et le respect de celles-ci conformément aux attentes raisonnables des sportifs et des gouvernements. Ne pas suivre les règles et ne pas s'attendre que les règles seront suivies, et s'exprimer publiquement ou spéculer précipitamment et notamment en public à partir de spéculations ou de sensationnalisme de journalisme de caniveau ou avec la seule intuition de ce qu'on souhaiterait voir arriver, comme diraient certaines personnes, est l'antithèse de ce qui est fait à l'AMA. Le but de l'Agence est de faire tenir les choses et il considère qu'il est mauvais pour elle, le sport et les gouvernements qu'elle perde la confiance des sportifs. Dans son pays, il peut en parler aux membres, cela fait du tort à toutes les personnes dans la salle. Il s'agit de quelque chose qui est arrivé il y a des années, un échantillon B, et les gens parlent de cet échantillon pour des raisons bien précises. On parle déjà de sportifs qui refusent de participer selon les règles imposées parce qu'ils n'ont plus confiance, parce qu'un laboratoire quelque part s'est emparé d'un flacon et a déclaré que l'échantillon avait été contrôlé et immédiatement l'AMA a déclaré qu'il était possible de remonter à huit ans et qu'elle l'avait toujours su, que ce qu'on percevait était bien la réalité, que les règles aient été violées ou non. L'AMA est complètement empêtrée et cela ne devrait pas être le cas. À tout moment, elle devrait être l'adulte de la pièce pour des questions de cette nature, et c'est décevant.

M. LAMOUR estime qu'il s'agit là d'un sujet extrêmement important, et l'AMA ferait mieux d'éviter de traiter par approximations et de parler de cas d'une façon ancienne. M. Verbruggen, le président de l'UCI, a soumis le cas et son gouvernement n'était pas tenu de répondre s'il ne l'avait pas souhaité, parce qu'une Fédération internationale ne peut pas forcer un gouvernement à répondre, mais le gouvernement français a répondu en faisant la liste d'un certain nombre de principes qu'il va lire aux membres. De façon plus spécifique, lorsqu'on parle des objectifs d'un laboratoire de contrôle du dopage, il s'agit d'une institution publique et ses statuts stipulent qu'il est autorisé à effectuer des recherches, d'adapter les méthodes de contrôle, de lutter contre le dopage,

d'entreprendre des progrès techniques et de garantir la valeur des résultats. Les résultats produits par le laboratoire ressortent bien de sa mission. Ils portent en effet sur des substances interdites en 1998/1999 et non, comme il a été dit précédemment, sur une recherche générale sur tous types de produits; seulement sur des substances interdites. Le laboratoire a agi dans le cadre de ses compétences sans autre intervention ou validation de qui que ce soit. C'est ce que le laboratoire a fait et il l'a fait dans les règles qui le régissent. Ce qui est quelque peu surprenant, étant donné certaines des réactions entendues, particulièrement celles de l'UCI, c'est que les résultats des échantillons de 1998 avaient déjà été publiés dans une revue scientifique en 2000, et personne n'avait à l'époque fait de commentaires particuliers sur ces résultats. L'information pourrait avoir été utilisée pour préempter ces flacons ou poursuivre une enquête. Le laboratoire continuera à être actif de cette manière, ce qui ne manquera pas d'inquiéter certaines personnes. Une agence française antidopage sera très prochainement créée. La loi sera votée, sous peu, par le parlement, à son avis avant le 1<sup>er</sup> février 2006, puisque les gouvernements devront garantir l'application du Code mondial antidopage en février 2006. Il rappelle également aux membres que la tâche effectuée par le laboratoire a été réalisée dans le cadre d'un réseau scientifique dont l'AMA fait partie conformément à l'article 19.3, qui lui confie un rôle de coordination spécifique pour ce qui est de la recherche. En ce sens, il estime que l'AMA pourrait accueillir positivement le travail effectué jusqu'à présent pour la détection de l'EPO et des hormones de croissance. L'AMA progresse et elle devrait se montrer plutôt satisfaite des progrès réalisés.

Pour en revenir à la réalité, lorsqu'on parle des échantillons qui ne sont plus anonymes, cela ne peut arriver que s'il a été pris connaissance des documents ou des étiquettes indiquant le numéro et le nom du cycliste. Cela peut paraître surprenant, et certains éléments demandent à être confirmés, mais il semblerait bien qu'une personne ait pu obtenir ces documents, qui permettent d'établir la corrélation entre le résultat d'un contrôle et le nom du cycliste. Il tient à préciser que ni le laboratoire, ni personne en France ne peut rapprocher un numéro d'un nom. S'il y a eu des fuites, elles ne sont pas venues de son pays, et il est allé voir le directeur du laboratoire pour s'en assurer. Qu'est-ce qui nous conduira à la vérité ? Le laboratoire possède toujours ces flacons, qui contiennent encore suffisamment d'urine pour effectuer d'éventuels tests d'ADN et constater également si les flacons de tous ces sportifs, bien entendu, contiennent des substances interdites. Ces flacons seront mis à la disposition d'un tribunal, si nécessaire, qui pourra vérifier qu'ils correspondent aux sportifs impliqués et si des substances interdites sont bien présentes. Il n'était pas au courant de la lettre de l'ASOIF et aimerait savoir si le président de la FINA, le CIO et le président de la commission des athlètes du CIO ont été informés de la demande de retirer l'accréditation au laboratoire. Est-ce une décision qui a été prise par un petit groupe ? Ou a-t-elle été prise après une large consultation des membres de la commission des athlètes du CIO et des membres de l'ASOIF ?

M. LARFAOUI explique, concernant les questions posées à propos du retrait de l'accréditation du laboratoire, qu'il n'a rien entendu à ce sujet et qu'il en a simplement pris connaissance en lisant la lettre.

MME ELWANI déclare qu'elle a découvert cela il y a environ quatre jours, lorsque la lettre a été diffusée pour demander son avis à chacun. La réponse n'est peut-être pas de suspendre le laboratoire. Il ne lui semble pas d'ailleurs que c'était ce que la lettre recherchait. Elle estime qu'elle a été rédigée pour découvrir d'où provenait la fuite ou pour savoir où se situait le problème à résoudre, afin que les sportifs puissent avoir confiance dans le système. Le Code mondial antidopage précise que les échantillons peuvent être contrôlés jusqu'à huit ans en arrière. Il n'empêche, sur le formulaire de contrôle du dopage, les sportifs doivent accepter que leurs échantillons soient utilisés pour la recherche. Il s'agit d'une décision personnelle du sportif. Les sportifs n'ont pas eu le temps de discuter de la question en groupe, car le préavis a été trop court.

LE PRÉSIDENT demande si le comité des sportifs de l'AMA a pris part à cette question.

M. FETISOV répond qu'il est d'accord avec Mme Elwani. Les règles ont été mises en place pour tenter de protéger les sportifs. Toute erreur devrait être empêchée à l'avenir, afin de renforcer la confiance des sportifs qui travaillent avec acharnement pour obtenir des résultats.

M. REEDIE déclare qu'en écoutant le débat il lui semble que le laboratoire n'a probablement fait aucune erreur en terme de contrôle des échantillons. N'empêche, les sportifs devraient tout de même savoir les raisons pour lesquelles les laboratoires ont été créés et que leurs échantillons peuvent être utilisés. Il estime que les sportifs sont absolument en droit d'exiger la confidentialité. Il estime qu'il n'est nul besoin de répondre à la lettre. Le dernier paragraphe pose deux questions. Celle tout d'abord d'une enquête approfondie que l'AMA devrait lancer. Il ne comprend pas pourquoi l'Agence devrait mener une enquête alors qu'il est évident qu'elle ne savait rien de la question avant la publication de l'article dans le journal. Enfin, la demande que, dans l'attente des résultats de l'enquête, l'AMA suspende l'un de ses laboratoires les plus éminents. Il ne lui semble pas que l'Agence ait un quelconque motif de suspendre le laboratoire et estime qu'il est urgent qu'elle réponde dans cet ordre d'esprit à la lettre. Malheureusement, la réponse devra être copiée à tous parce qu'il s'agit désormais d'une affaire connue de tous. Si cette information provient seulement de la lecture de journaux, et s'il est clair que la chaîne de confidentialité a été rompue par la Fédération internationale, il lui semble que c'est la Fédération internationale qui devrait effectuer l'enquête et non pas l'AMA. À son avis, on devrait répondre à la lettre assez rapidement, et l'AMA devrait préciser où il lui semble que sont placées les obligations à ce sujet.

LE PRÉSIDENT indique que c'est ce qu'a fait l'Agence. Il a déclaré qu'il pouvait s'agir d'une éventuelle infraction pour dopage lors d'une manifestation organisée sous l'autorité de la Fédération internationale à l'occasion même de l'une de ses manifestations emblématique, et l'AMA aurait pensé que la Fédération internationale était intéressée par tous les aspects qui la concernent, et bien entendu si l'AMA peut apporter son concours elle le fera.

Il y a une différence substantielle entre réanalyser un échantillon prélevé au cours d'un programme antidopage pour les substances interdites et l'utilisation d'un échantillon pour de la recherche générale. Les règles de l'AMA sont plus protectrices des sportifs que celles de l'UCI ou de n'importe quelle Fédération internationale, car elles exigent, avant utilisation d'un échantillon, qu'un consentement soit donné. L'UCI n'a pas cette règle. L'UCI avait le droit de demander ces échantillons et d'en prendre possession. Elle ne l'a pas fait et à présent elle se plaint de ce qui est arrivé. Il estime que les sportifs devraient se réjouir du type de protection que cela leur laisse. Les sportifs qui concourent dans des conditions propres devraient se réjouir du fait que l'AMA peut revenir en arrière conformément au Code sur une période de huit ans pour découvrir grâce à une nouvelle technologie si quelqu'un à l'époque avait triché. C'est dans les attributions de l'AMA, et ce n'est pas dans ses habitudes de rompre la confidentialité. En l'occurrence, elle n'en a pas eu l'occasion. La révélation qui a permis la corrélation d'un échantillon anonyme avec des sportifs particuliers n'a pu venir que de la Fédération internationale. Si les formulaires ont été dévoilés, il aurait été facile de couvrir les numéros de code, mais ce n'est pas ce qu'a fait la FI. Tout le monde estime qu'une réponse est nécessaire. L'AMA va devoir décider si elle doit ou non se lancer dans le jeu des copies, c'est-à-dire d'envoyer une réponse à chaque Fédération internationale ou simplement aux auteurs de la lettre. L'AMA n'a probablement pas à répondre à une lettre reçue le 20 septembre le jour même, alors qu'elle a une idée de ce qu'il y a derrière tout ça.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST a à présent une meilleure idée de ce qui est arrivé et est en mesure de comprendre ce qui arrivera par la suite. Néanmoins, quelques éléments susceptibles d'être importants pour l'AMA demeurent, à savoir la garantie de l'anonymat d'un échantillon s'il est dirigé sur la recherche. Il y a une immense différence entre réanalyser dans la période des huit ans et la conduite de recherches supplémentaires sur un échantillon. Peut-être devrait-il exister un point dans les règles qui précisent que si un échantillon passe à la recherche, le consentement, ainsi que la

décodification intégrale de l'échantillon sont nécessaires pour que l'échantillon ne puisse pas être rétrospectivement relié à quiconque.

LE PRÉSIDENT considère qu'il y a des procédures de fonctionnement standard pour la recherche. L'une des choses qui ressort de tout cela et sur laquelle on devrait réfléchir est qu'avec la période de huit ans, et ce sera pratiquement toujours le cas, il n'y aura pas d'échantillon A. L'échantillon A aura été analysé au moment de la compétition ou du contrôle et il se sera révélé négatif. Il n'y aura donc qu'un échantillon B. Que doit-on en faire? Doit-on le diviser en deux pour avoir un B1 et un B2 ? L'AMA devra réfléchir à quelque chose parce qu'il lui semble qu'il y a une faille dans les règles à ce sujet. Peut-être les scientifiques pourraient-ils lui dire ? Est-il vieux jeu de maintenir un échantillon A et un échantillon B ? Un échantillon B est-il nécessaire ? L'AMA a évolué depuis 1968 et 1969 lorsque la science n'était pas au point et qu'il n'y avait pas tant de laboratoires pour effectuer cette sorte d'analyses. C'est un problème qui mérite d'être abordé, car il ne sera qu'à demi satisfaisant si les échantillons B pouvaient être analysés et l'AMA pouvait dire qu'une violation pour dopage est intervenue mais que le sportif exige un échantillon C. C'est davantage un problème légal que scientifique, mais il faudra bien trouver une réponse.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que, depuis que l'AMA a pris la responsabilité des laboratoires et des formulaires de contrôle du dopage, etc., elle a placé sur ses formulaires une section spécifique que les sportifs doivent signer, dans laquelle ils consentent à la recherche. Le sportif peut toujours refuser. Nombre de Fédérations internationales ne laissent pas cette possibilité. Dès lors, il pourrait être utile, si le comité des sportifs devait mener une enquête sur les Fédérations internationales, d'étudier si cette section figure sur leurs formulaires. L'Agence sait parfaitement que la Fédération dont les membres ont parlé ne possède pas cette section. Si on cherche à mettre l'accent sur l'AMA et ce qu'elle doit faire, il estime que chacun doit rappeler ce qu'elle fait en faveur des sportifs. Il ne s'agit pas d'une condition obligatoire, mais elle le fait parce qu'elle croit en la confidentialité et en l'anonymat des échantillons confiés à la recherche. Il estime que ce point devrait être clairement précisé.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait savoir que le comité Santé, médecine et recherche et celui de la Liste ont étudié la question des échantillons A et B. Il y a quelques années, il a en effet été jugé suffisant de n'avoir qu'un échantillon A. Malheureusement au cours des dernières années, trop de cas se sont présentés pour lesquels l'échantillon B n'a pas confirmé l'échantillon A. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est nécessaire de s'en tenir aux échantillons A et B d'un point de vue de routine. Avec les règles qui permettent de réanalyser durant huit ans, il serait nécessaire de préciser qu'il devrait s'agir d'un échantillon scellé. D'un point de vue scientifique, cela ne devrait poser aucun problème avec ce nouveau contrôle au cours d'une telle période, car si l'échantillon B a été préservé dans les conditions adéquates, il devrait pouvoir être divisé devant le sportif en deux échantillons. On ne devrait pas avoir besoin de beaucoup d'urine, car les scientifiques sauront à ce moment-là ce qu'ils recherchent. L'urine contenue dans le flacon B devrait être suffisante pour effectuer une analyse A et B en vue d'identifier une substance particulière. Il s'agit simplement de rédiger les règles nécessaires.

M. LAMOUR souligne que le laboratoire en question a réalisé les analyses non pas pour un contrôle de dopage, mais strictement à des fins de recherche, ce que le laboratoire était en droit de faire. Qu'il soit possible d'analyser des échantillons plusieurs années après est une avancée majeure dans l'objectif de renforcement des contrôles et de la lutte contre le dopage. Il ne remet pas en question ce qu'un sportif ou une Fédération a fait, mais il lui semble que le laboratoire a respecté les règles.

Comment une Fédération internationale a-t-elle pu donner l'information permettant d'identifier un flacon à un journaliste ? Apparemment, l'UCI a transmis à un reporter l'information qui permettait d'identifier le flacon. Ce n'est ni la faute du laboratoire ni celle de l'AMA, et il estime qu'on ne peut que regretter le comportement de ceux qui sont derrière la lettre rédigée par l'ASOIF.



Si l'AMA ne remplissait pas son rôle, tel qu'il est fixé par le Code mondial antidopage et ses statuts, à quoi bon dépenser autant d'argent dans la lutte contre le dopage ?

LE PRÉSIDENT souligne que c'est la même organisation qui a suggéré que l'AMA était simplement une organisation de service pour les Fédérations internationales. Cette suggestion a été, lui semble-t-il, très rapidement expédiée à la réunion précédente. L'AMA a rencontré le président de l'ASOIF et le président du CIO et ils ont reconnu que l'Agence était beaucoup plus que cela. Elle n'a pas besoin de tout l'argent que lui verse le Mouvement olympique et les autorités publiques, si elle n'est qu'une organisation de service pour quelques Fédérations internationales. L'AMA va régler la question. À la réunion de novembre, il espère que les choses seront beaucoup plus claires.

M. BURNS se demande, s'il s'agit d'une activité de recherche, pourquoi l'AMA parle de contrôles du dopage potentiellement positifs ou négatifs. Quand la recherche se transforme en dopage, quelles sont les règles et que peuvent en attendre les sportifs ? S'il n'y a pas de chaîne de sécurité, s'ils ne peuvent pas être convaincus qu'il ne sera pas procédé à une identification, que ce soit sur le formulaire ou non, ce qu'il comprend et le point de vue qui prévaut, c'est qu'il s'agit de recherche et que les sportifs pouvaient dormir sur leurs deux oreilles, mais à présent l'AMA est en train de dire que toute cette recherche a été transformée en contrôle du dopage et que le laboratoire n'a aucune responsabilité. Pourquoi l'AMA parle-t-elle de questions de recherche qui sont apparemment devenues des scandales de dopage ?

LE PRÉSIDENT signale qu'il est important de se souvenir que l'AMA n'impose pas de sanctions. L'AMA ne fait que collecter des informations, analyser des procédures de gestion de résultats et conclure qu'il y a ou qu'il n'y a pas de cas de dopage. Si l'AMA conclut qu'il y a eu ou qu'il est possible qu'il y ait eu un cas de dopage, cela devrait inciter l'autorité responsable à décider. Dans ce cas, cette autorité est la Fédération internationale. En présumant que tout cela est vrai, il y a suffisamment d'informations pour faire une corrélation entre un résultat positif et un laboratoire avec l'un des sportifs. Si l'AMA en est convaincue, elle transmet le dossier à la Fédération internationale concernée, qui pourra peut-être dire, parce qu'il n'y a pas d'échantillon C, qu'on ne peut rien faire. Mais au moins les faits sont là.

M. BURNS indique que les faits pourraient bien être des allégations.

LE PRÉSIDENT répond qu'il présumait que le dossier était vrai. S'il n'est pas vrai, rien ne pourrait le rendre plus heureux que d'être en présence d'un réel héros qui a surmonté toutes sortes d'obstacles et s'est révélé capable de remporter l'une des manifestations les plus éprouvantes du monde, non pas une fois, non pas deux, etc. Cela serait génial et une bien belle histoire. Mais si ce n'est pas vrai c'est tout de même une histoire, et il est important que la vérité soit connue. Ce qui est le rôle de l'AMA.

M. BURNS ne croit pas quiconque désapprouverait, pour autant que la vérité du processus, des procédures et des règles en vigueur, soit connue, car franchement c'est tout ce dont il s'agit avec le sport et la justice. Revenir plus tard, ne pas suivre les procédures et faire des déclarations et préférer des jugements avant que la poussière soit même retombée, c'est très troublant.

M. LAMOUR aimerait savoir qui, selon M. Burns, a contrevenu aux procédures. Le laboratoire a-t-il contrevenu aux règles ? Est-ce que M. Burns veut confirmer cela ?

M. BURNS n'en a aucune idée. Il a passé vingt ans de sa vie comme procureur et a dû traiter de chaînes de sécurité pour les armes à feu, les couteaux, le sang et l'ADN, et il n'aurait jamais pu imaginer émettre un jugement à la seule lecture de la presse ou d'un magazine ou d'une lettre. Ce qui l'inquiète, c'est que l'AMA s'est désormais mise en position d'émettre des jugements et de répondre à des lettres et à des points de vue pour préciser s'il est arrivé quelque chose. Il lui semble que l'AMA devrait être l'organisme respecté dans le monde et déclarer que tant que la procédure est suivie, elle n'a rien à ajouter. Voilà ce qui l'inquiète.

LE PRÉSIDENT déclare que la confidentialité a posé problème de manière évidente. Et ce problème de confidentialité, c'est la Fédération internationale qui l'a créé, de sa propre admission, avec le consentement du sportif. Et tout d'un coup, lorsque les deux sont mis ensemble, la première partie disparaît et le blâme retombe sur l'AMA ou sur le laboratoire ou quelqu'un d'autre.

MME ELWANI aimerait savoir ce qu'il en est du consentement donné par le sportif.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a été avisé par le président de la FI que le sportif avait accepté de révéler les formulaires de contrôle du dopage à un journaliste.

MME ELWANI se demande si un sportif ferait cela. Était-ce le même formulaire de dopage qui dit que le sportif a été trouvé avec une certaine substance dans son urine ?

LE PRÉSIDENT précise que non, le formulaire de contrôle du dopage est celui que le sportif a signé au moment de fournir le prélèvement. Le nom, le numéro de code et tout ce qui figure sur le formulaire ont été révélés au journaliste, avec le consentement du sportif.

MME ELWANI considère que si elle était une sportive prenant des substances illégales, ce n'est pas ce qu'elle ferait.

LE PRÉSIDENT répond que M. Verbruggen lui-même et l'avocat du sportif lui avaient conseillé de ne pas le faire, mais il l'a quand même fait.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime qu'on pourrait continuer la discussion sans fin. Il a rencontré plusieurs journalistes et il n'a rien dit. Il s'est abstenu de tout commentaire sur l'affaire Armstrong parce qu'à son avis, il ne s'agit pas d'un cas de dopage à traiter. Sa question est la suivante : peut-il exister un cas de dopage en l'absence d'échantillon B ? Selon les règles de l'AMA, son interprétation est non, car il n'y a pas d'échantillon B. A-t-il tort ?

LE PRÉSIDENT lui répond qu'il est bien possible qu'il ait tort en effet.

MME ELWANI demande ce qu'il en est de la question des huit ans. La question des échantillons B et C nécessite d'être résolue, car tout sportif qui se dope et qui s'en sort à l'issue d'une compétition considère que c'est derrière lui pour toujours, même si l'échantillon B est de nouveau contrôlé.

LE PRÉSIDENT reconnaît que cela pose un problème; c'est une faille qui n'a pas été réglée au moment de la création du Code.

#### DÉCISION

La lettre de l'ASOIF a été notée; une réponse appropriée sera soigneusement préparée.

### **8. Système de gestion et d'administration antidopage - ADAMS**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils pourront trouver le rapport sur ADAMS dans leur dossier. M. Birdi a réalisé un excellent travail, tout en respectant les délais impartis. Il sera répondu à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT rappelle que M. Lyons a posé une question à propos des USD 2 millions pour les deux prochaines années. Il demande à M. Birdi d'y répondre.

M. BIRDI explique qu'on s'attend à ce que le budget demeure fixé à USD 2 millions pour les deux ou trois prochaines années. Les coûts d'hébergement et de maintenance du logiciel requièrent un minimum de USD 1,5 million, et il y a aussi le coût des numéros de téléphone du service d'assistance technique, alors que les autres USD 500 000 relèvent plus des changements attendus tels que les coûts de formation. Dans la mesure du possible on s'en tiendra à un plafond de USD 2 millions.

LE PRÉSIDENT note que l'AMA est sur le point de lancer ADAMS, et il est important d'identifier dans le programme tous les bogues possibles. C'est la raison des projets pilotes et de ce considérable niveau de consultation. On peut s'attendre à une diminution des problèmes au fur et à mesure de la progression d'ADAMS.

#### DÉCISION

Le rapport d'activité sur le système d'administration et de gestion antidopage ADAMS a été noté.

### **9. Rapport d'activité des département/secteurs**

#### **9.1 Science**

##### 9.1.1 Comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique qu'il est très encourageant pour lui de faire savoir aux membres que le programme de recherche prend de l'ampleur et gagne un soutien accru de la part de la communauté scientifique, ce qui est dû pour une large part au fait que l'AMA a pu recruter des personnes très compétentes pour siéger au comité Santé, médecine et recherche, lequel désormais dispose d'un réseau de scientifiques dans le monde entier qui ont largement fait connaître le programme de recherche de l'AMA. Ceci est illustré par le fait que de plus en plus de propositions sont soumises de la part de laboratoires scientifiques en dehors du Mouvement sportif habituel et en dehors du groupe des laboratoires accrédités de l'AMA. Par ailleurs, les laboratoires accrédités commencent à interagir davantage avec les laboratoires satellites en dehors du système d'accréditation. Les membres s'en rendront clairement compte en prenant connaissance des documents figurant dans leur dossier. Ils pourront constater, en effet, toutes les offres reçues au cours de l'année précédente et celles dont le soutien est recommandé. Le fait que le comité dispose à présent d'un budget stable et potentiellement susceptible d'augmenter est significatif. Parce qu'ils savent où ils peuvent trouver un financement stable, les scientifiques sont encouragés à présenter des projets à plus long terme, ce qui est justement le type de projets dont l'AMA a besoin. La découverte de nouvelles méthodes de détection améliorées des substances dopantes est un engagement à long terme.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du comité Santé, médecine et recherche a été noté.

##### 9.1.2 Projets de recherche 2005

LE PRÉSIDENT annonce qu'il y a 22 projets à recommander au Comité exécutif. Il promet qu'on s'abstiendra de donner trop de détails sur les 22 projets.

LE DR RABIN explique qu'il s'est efforcé de rester le plus simple possible dans la manière de présenter les projets aux membres. C'est un très gros effort de la part d'un scientifique, et il est certain que chacun appréciera.

À la date limite de mai 2005, un total de 60 demandes ont été reçues, par comparaison aux 57 de l'an passé et aux 31 de l'année d'avant. Il se félicite de constater que les demandes proviennent de 19 pays des cinq continents. Plusieurs propositions sont originaires d'un même pays et parfois des mêmes équipes de recherche. Il est intéressant, selon lui, que de plus en plus d'offres de projets proviennent de chercheurs majeurs sans relation directe avec les laboratoires antidopage, ce qui montre que le programme de l'AMA non seulement comble certaines des attentes immédiates des laboratoires antidopage, mais aussi dépasse les frontières des laboratoires antidopage habituels. Il s'agit là d'un signe de bonne santé du programme.

Quant à la répartition des projets, il y en a onze dans la catégorie des *Composés améliorant le transfert de l'oxygène*; 9 dans la catégorie des *Composés et méthodes favorisant la croissance*. On compte un chiffre record de 14 projets dans la catégorie des *technologies génétique et cellulaire appliquées aux sports*, ce qui à son avis reflète l'intérêt pour toutes les questions relatives au transfert des gènes. Il est impératif que l'AMA se prépare à la prochaine génération des tests et méthodes de détection. Il y a également 26 projets dans la catégorie des *Projets relatifs à la Liste des interdictions*.

Le processus est désormais bien établi, il fonctionne avec les membres du comité Santé, médecine et recherche, lesquels désignent un groupe indépendant pour un examen scientifique des propositions. Ensuite, tous les projets sont soumis à un examen du comité Santé, médecine et recherche, qui a eu lieu en septembre. On doit encore procéder à l'examen éthique de ces projets. Il s'agit d'un secteur où on rencontre des difficultés tous les ans, car tous les projets ne pouvaient être soumis à temps aux groupes éthiques locaux et certaines universités ont de plus en plus de règles qui stipulent qu'une bourse ne peut être perçue par une équipe de recherche avant soumission de son projet au groupe éthique. À la fin de la procédure, l'approbation du Comité exécutif demeure nécessaire pour tous les projets.

Au total, 60 projets ont été reçus et 22 projets sont recommandés par le comité Santé, médecine et recherche pour un total d'environ USD 5,2 millions. Il estime que l'acceptation de 22 projets sur 60 est un bon rapport pour une organisation mondiale et il ne recommanderait certes pas que tous les 60 projets soient soutenus, car il ne croit pas qu'ils soient tous pertinents.

Quant aux propositions de recherche, six projets portent sur la détection des manipulations sanguines, qu'elles soient au niveau biochimique, physiologique ou du génome. Il s'agit d'approches très différentes, certaines tentent de répondre à des difficultés auxquelles on est confronté aujourd'hui, d'autres envisageant l'avenir.

Quatre autres projets sont relatifs aux facteurs de croissance. De nouveaux facteurs de croissance sont malheureusement découverts pratiquement tous les mois. La médecine moderne et l'industrie pharmaceutique produisent des facteurs de croissance toujours plus proches de ceux qui sont produits par le corps humain, ce qui ne va pas sans poser de difficultés à l'AMA. Les quatre projets répondent à ces questions sur la base de marqueurs biochimiques et tiennent compte également des technologies génomiques pour la détection de ces facteurs.

Il y a trois projets pour étendre ou améliorer la détection des stéroïdes anabolisants. De nouveaux stéroïdes anabolisants sont constamment mis sur le marché, légalement ou illégalement, et il faut donc affronter ces questions et les diverses approches trouvées pour procurer les informations nécessaires concernant les abus de ces substances.

L'amélioration des méthodes de détection actuelles fait l'objet de quatre propositions, deux sur les nouvelles méthodes de détection de l'EPO et deux sur la synthèse de matériel de référence, qui sont autant de clés pour les laboratoires, en vue d'atteindre l'excellent niveau de performance requis par l'AMA. On compte un projet sur les effets ergonomiques des glucocorticoïdes, et un autre sur la stabilisation des échantillons d'urine, pour tenter de parvenir ou de répondre à certaines questions qu'ont posées des échantillons d'urine instables au cours des derniers mois.

L'engagement financier total pour les projets de recherche s'élève à USD 5,2 millions cette année. Comme accepté par le Comité exécutif à la réunion précédente, des fonds ont été réservés pour des actions de recherche ciblée qui permettent à l'AMA de répondre à certaines équipes de recherche ou offres sur des questions clés. Par ailleurs, l'AMA conserve 7% de son budget pour de la recherche réactive, lorsque de nouvelles questions doivent être traitées comme de nouvelles formules de stéroïdes ou même parfois des projets de recherche sur de nouvelles substances en développement. Comme chacun le sait, nombre de substances sont en cours d'élaboration par les sociétés pharmaceutiques et il faut aborder ces questions de manière réactive.

Il aimerait décrire pour les membres les formes que prend le programme de recherche, car il est important d'être informé des réalisations. Plusieurs méthodes ont été mises au point avec le soutien financier de l'AMA. Trois méthodes de détection des transporteurs d'oxygène à base d'hémoglobine ont été élaborées; il s'agit d'une nouvelle approche assez importante dans la catégorie du dopage sanguin. L'AMA a participé, en collaboration avec le CIO et l'USADA, à l'élaboration et à l'application du test de l'hormone de croissance. Il s'agit d'un projet extrêmement important qui a coûté énormément d'argent à toutes les organisations, mais il était essentiel que de tels tests soient mis en œuvre. L'AMA a également pris part à l'élaboration et à la validation du test des transfusions de sang homologues en collaboration avec l'USADA. L'AMA consacre énormément d'énergie à la détection des transfusions de sang homologues. De nouvelles données ont été obtenues concernant le finasteride en tant qu'agent masquant. On est parvenu à une conclusion très concrète qui a entraîné l'inscription de cette substance sur la Liste des substances interdites en 2005. Quelques éléments techniques ont également été ajoutés, parmi lesquels l'affinage systématique de la détection de stéroïdes anabolisants. L'AMA a également soutenu le développement du logiciel pour analyser les images de l'EPO qui aidera les laboratoires à analyser ces images complexes. Ce logiciel est affiné en permanence sur la base des connaissances susceptibles d'être rassemblées. Des méthodes de détection d'inhibiteurs d'aromatase ont également été développées et ces substances ont été ajoutées à la liste, alors que les méthodes de détection existantes jusqu'alors n'étaient pas été complètement satisfaisantes.

Si on cherche à mesurer l'impact de l'AMA dans les publications scientifiques, on peut se rendre compte que 41 publications scientifiques font état actuellement du soutien de l'AMA à la recherche. Il a eu le plaisir de constater, au séminaire de Cologne, auquel assistaient presque tous les directeurs de laboratoires antidopage, que ce soutien à l'AMA était largement reconnu.

Il répondra volontiers aux membres, s'ils ont d'autres questions techniques.

M. KASPER félicite le comité de la tâche effectuée. Concernant la page 12 du document, les postulants sont le président, le trésorier, secrétaire ou directeur d'une Fédération internationale et le sujet en est l'intelligence artificielle. De quelle sorte de recherche s'agit-il ? Il n'a rien contre cette Fédération en particulier, mais il se demande qui du personnel de la Fédération ou des chercheurs sont les postulants.

M. REEDIE précise qu'il ne s'agit pas d'anti-recherche, et le rapport du Dr Rabin est clair. Pour en revenir à l'installation de l'AMA, la progression a été lente en ce qui concerne les projets de la recherche et à présent on va beaucoup plus vite. On sent un engagement en faveur de recherche, et les fonds sont bloqués parce qu'ils sont engagés. Si l'AMA pouvait faire passer à l'extérieur le message qu'elle réalise bien quelque chose et non pas qu'elle conserve son argent à la banque, ce serait une bonne chose.

LE PRÉSIDENT ajoute à cela le fait que l'AMA fonctionne avec un système comptable idiot pour ce qui est du traitement de ces engagements.

M. REEDIE reconnaît que le système est archaïque et n'est pas d'un grand secours. On lui a dit que l'AMA devrait envisager une politique d'investissement. Le problème, c'est que l'AMA ne sait jamais vraiment quand un laboratoire va lui demander de l'argent. C'est très bien d'investir de l'argent avec plus de sagesse, mais ça ne fait aucun sens d'en emprunter.

LE DR RABIN revient sur le projet du biathlon. M. Kasper a soulevé là un point important. Il faut bien se rendre compte que certaines Fédérations, en ayant accès aux sportifs et en collectant des informations, peuvent se rendre compte de certains effets, qu'il serait parfois plus difficile aux laboratoires de recherche de constater ou d'observer pour ensuite utiliser les informations. C'est pourquoi il estime que le projet combine d'une part quelques-unes des informations collectées sur le terrain avec la manière d'exploiter ces informations pour améliorer le contrôle antidopage. En ce sens, l'approche proposée par la Fédération est très originale.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST explique qu'il s'agit là d'un projet pilote. Seule une somme d'argent modeste lui a été affectée, mais on a pensé qu'il serait utile d'essayer pour se rendre compte de ce à quoi on pourrait parvenir.

LE PRÉSIDENT demande si chacun est prêt à approuver les projets de recherche proposés. Il est agréable de constater que les résultats commencent à prendre forme après quelques années. Peut-être l'AMA pourrait-elle indiquer que l'une des conditions d'obtention d'une bourse de l'AMA est que les équipes de recherche doivent mentionner l'origine de la contribution financière ?

### DÉCISION

Les projets de recherche pour 2005 sont approuvés.

## **9.2 Gouvernements**

MME JANSEN indique que les membres ont le document concernant les relations avec les gouvernements devant eux. Elle va aborder deux secteurs en particulier, les contributions et la Déclaration de Copenhague, avant de passer la parole à M. Mikkelsen, qui fera le compte rendu d'activité concernant la Convention de l'UNESCO.

À propos du financement, les contributions affluent et elle est d'accord pour dire que 92% représente un chiffre réaliste pour 2005. L'AMA peut compter sur 15 nouveaux pays contributeurs. Elle a reçu deux avances de paiement de la Tunisie et des Seychelles pour 2006. L'objectif de l'Agence demeure les cent pour cent bien entendu, mais comme on l'a fait remarquer, elle doit se montrer prudente dans la façon dont la question est présentée, notamment en cette année de la Convention de l'UNESCO.

Concernant la Déclaration de Copenhague, l'AMA compte 179 signataires, ce qui représente 16 de plus que lors de la réunion précédente et trois de plus que ce qui figure sur le document écrit (République centrafricaine, Mongolie et Bolivie). Il reste 22 non-signataires. Les pays concernés sont relativement plus petits pour ce qui est de leur capacité sportive, ce qui lui semble une estimation utile.

M. OWEN remercie l'AMA et l'équipe de ce qui a été réalisé avec un succès remarquable en collaboration avec l'UNESCO pour obtenir la signature de cet important document par les différents pays. Des discussions du comité éthique et éducation il ressort que le partenariat avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO seront particulièrement importants grâce au réseau de l'UNESCO pour transmettre au niveau mondial l'enseignement de l'éthique contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT estime que des progrès remarquables ont été réalisés, si on se souvient qu'à la première Conférence mondiale de 1999 il y avait quelque quarante pays représentés. À la conférence de Copenhague, on comptait 80 gouvernements présents, et à présent ce sont 179 gouvernements qui se sont engagés à adopter la Convention.

M. MIKKELSEN passe au compte rendu d'activité sur la Convention de l'UNESCO, qui est l'un des plus importants défis de l'AMA. La Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport doit entrer en vigueur avant les Jeux olympiques de 2006 à Turin, qui ouvrent le 10 février. Ceci signifie qu'au moins trente instruments de ratification doivent être adressés à l'UNESCO avant le 31 décembre 2005. Il espère fermement que cela sera possible, mais il n'ose pas se montrer trop optimiste. Si la convention ne devait pas être ratifiée à temps, il serait de la plus haute importance d'obtenir un signal clair d'engagement en faveur d'une Convention antidopage de la part des gouvernements à l'égard du Mouvement sportif. C'est essentiel, car l'AMA est un partenariat entre le Mouvement sportif et les gouvernements, et ceux-ci doivent également le faire savoir par un signal; et ce signal est leur volonté de ratifier la Convention. C'est pourquoi il a toujours soutenu l'idée que les gouvernements devraient signer un document provisoire, une déclaration d'engagement à adopter la Convention de l'UNESCO. Il ne s'agirait pas d'un document juridiquement contraignant mais d'une façon de s'inciter à ratifier le plus rapidement possible. La signature devrait avoir lieu les 19 ou

20 octobre à la fin de la Conférence générale à Paris, soit par les ministres des Sports, soit par de hauts représentants des États membres. Il sait que la signature d'une déclaration d'engagement, bien qu'elle ne soit pas juridiquement contraignante, sera une procédure entraînant certaines formalités de la part des États membres. Il tente de coordonner les aspects pratiques de la signature avec les autres pays membres. Il espère que cette proposition sera soutenue.

Lundi et mardi, les 25 ministres des Sports de l'Union européenne se sont rencontrés à Liverpool, où un engagement ferme à cette idée a été formulé. La plupart des pays ont fait savoir qu'ils seront en mesure de signer et d'appliquer la Convention avant le 31 décembre. On peut donc espérer que la déclaration d'engagement ne sera pas nécessaire.

Dans les documents, on lit que les discussions auront lieu le 6 octobre. La date a été changée au 5 octobre.

Le groupe de travail du vice-président de l'AMA, comme on l'appelle, s'est réuni à Montréal la veille pour aborder la question de la stratégie de nomination d'un représentant des gouvernements à la présidence de l'AMA. Il ne souhaite pas entrer dans les détails, mais, afin d'obtenir quelque souplesse de nomination, quelques modifications aux statuts de l'AMA seraient peut-être utiles, par exemple avoir 19 représentants au lieu de 18. Le groupe de travail a demandé à l'administration de l'AMA d'étudier la nécessité des amendements pour les réunions de novembre.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST annonce qu'il lui a été demandé de faire connaître certaines réflexions sur la Convention de l'UNESCO au nom du Mouvement olympique, et il lui semble approprié de s'adresser aux représentants des gouvernements au Comité exécutif, afin qu'ils soient informés du point de vue du Mouvement olympique. La Convention représente un progrès politique considérable dans la lutte mondiale contre le dopage dans le sport en faisant état de la volonté exprimée par l'UNESCO de jouer un rôle plus actif dans ce combat. Les représentants du Mouvement olympique souhaitent remercier et féliciter toutes les personnes responsables de l'élaboration et espérons-le de la ratification de la Convention. Bien qu'elle ne soit malheureusement pas complètement contraignante, le Mouvement olympique comprend et respecte qu'elle est le résultat de nombreux compromis. Le Mouvement olympique comprend également qu'il reviendra tout particulièrement à l'AMA de surveiller l'engagement exprimé par les gouvernements, autant qu'elle surveille comment les membres du Mouvement olympique respectent le Code. Cette responsabilité de surveillance confiée à l'Agence est essentielle. Au demeurant, le Mouvement olympique n'est pas sans être inquiet quant à l'idée exprimée dans la Convention selon laquelle, en vertu de l'article 34, l'approbation de la Liste des substances interdites et le standard pour l'AUT adoptés par l'AMA devraient être communiqués par écrit au directeur général de l'UNESCO, qui les notifiera ensuite à tous les États parties, lesquels devront les adopter à leur tour, et le cas échéant y faire toute modification utile. Si la Liste et le système des AUT sont modifiés par les gouvernements après que l'ensemble de la procédure a été approuvé par l'AMA, on risque de se retrouver dans une certaine confusion. Il considère, cependant, qu'on est en présence d'un mécanisme qui reconnaît et ratifie la Liste et le standard des AUT, et on ne doit pas s'attendre à des changements puisque les parties ont déjà pris part à la décision dans le cadre de l'AMA. Par ailleurs, il soulève la question de l'intention du financement volontaire. Au nom du Mouvement olympique, il accueillera toute contribution pour lutter contre le dopage, mais plus y il a de coordination, mieux c'est. On aurait pensé que l'AMA recevait déjà un montant substantiel du Mouvement olympique et des gouvernements, et le Mouvement olympique n'est pas sans s'interroger sur la raison pour laquelle les gouvernements estiment qu'ils ont besoin d'un financement séparé, plutôt que de le faire parvenir directement à l'AMA, ce qui serait la voie normale. Il y a d'autres détails mineurs, qui ne sont que des suggestions au nom du Mouvement olympique, et il se demande si le document produit par le Mouvement olympique ne pourrait pas être annexé au procès-verbal de la réunion. Il sera en tous les cas remis aux membres gouvernementaux du Comité exécutif.

M. MIKKELSEN répond que les gouvernements et le Mouvement sportif ont collaboré ensemble à ce projet, ce qui a entraîné de nombreux compromis. Les gouvernements disposent à présent d'une Convention de l'UNESCO qui est une immense occasion à saisir. Nombreuses sont les parties ayant pris part à son élaboration, et à présent tous les pays bénéficient d'un instrument de coopération dans la lutte contre le dopage. Il lira le document soumis par le professeur Ljungqvist au nom du Mouvement olympique, et en étudiera le contenu. Ces propositions ne lui posent pas de problème. Le fonds volontaire résulte également d'un compromis et il vient financer le travail de l'UNESCO. Quant à la première question soulevée, il ne voit pas en quoi cela poserait un problème quelconque. Il lira le document et y répondra.

LE PRÉSIDENT considère que tous les membres de gouvernements devraient être incités, dans leur région respective, à encourager les gouvernements de ces régions à soutenir la Convention de l'UNESCO et à la ratifier aussi vite que possible. Si l'AMA n'obtient pas très rapidement le nombre minimum de trente pays ayant ratifié la Convention, cela sera jugé par tous comme un désastre. On dispose de 179 promesses de ratification. L'AMA doit être en mesure d'en proposer suffisamment avant la fin de la Conférence dans le meilleur des cas, si elle veut être certaine d'obtenir une application légale de la Convention.

M. MIKKELSEN souligne que les gouvernements ont l'obligation de délivrer le résultat pour lequel ils se sont engagés. Son pays sera prêt, comme ceux d'un certain nombre de collègues. Le temps est venu pour les gouvernements d'exécuter leur part de ce qui était convenu.

LE PRÉSIDENT insiste pour dire qu'il est absolument essentiel que la Convention soit placée au même niveau dans la lutte contre le dopage.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les gouvernements a été noté.

### **9.3 Fédérations internationales**

M. DIELEN se réfère à la FIG, qui a contacté l'AMA à propos des certains échantillons envoyés au laboratoire de Moscou. Les échantillons semblent avoir disparu, et l'ancien directeur du laboratoire prétend qu'ils ont été analysés alors que le directeur actuel du laboratoire estime pour sa part qu'il ne subsiste aucune trace de ces échantillons dans le laboratoire ou de paiement des analyses. On a écrit à M. Fetisov, et l'AMA lui a demandé des éclaircissements, car la FIG a presque suspendu l'une de ses associations membres du fait de cette disparition des échantillons et elle attend un éclaircissement sur la question.

M. FETISOV précise qu'il a mené son enquête en juin 2004 et que les échantillons n'ont jamais été livrés au Centre antidopage de Moscou. Tous les livres et comptes rendus ont été vérifiés. Il en a informé la FIG et précisé qu'il n'y avait aucune indication de livraison des échantillons. Les échantillons ont été transférés à Moscou sans protocole de transport mais ne sont jamais parvenus au laboratoire. Il s'agit d'une situation étrange, et c'est pourquoi le directeur du laboratoire a été licencié et que de nouveaux employés ont été recrutés pour que cela ne se reproduise plus.

#### DÉCISION

Le rapport des Fédérations internationales a été noté.



## 9.4 Standards et harmonisation

M. ANDERSEN souhaite ajouter deux choses à son rapport devant les membres. En plus des 2 400 contrôles hors compétition mentionnés plus tôt, l'AMA a également réalisé plus de 100 analyses sanguines pour les HBOCs, l'hGH et la détection des transfusions sanguines. L'AMA est bien partie; il se dit convaincu qu'à la fin de l'année, les 3 000 contrôles auront été effectués.

En ce qui concerne le programme de développement, la situation est satisfaisante également. Au moment où il parle, des contrôles sont effectués en Océanie et, cette semaine et la semaine suivante, des gens vont se rendre en Amérique du Sud et en Afrique pour réaliser des projets dans ces régions du monde où il n'y a pas d'organisations nationales antidopage. On a reçu des réactions positives en relation avec ces projets.

### – 9.4.1 Étude du menu des analyses à effectuer – Comparaison des coûts

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'il a été demandé à l'administration de l'AMA de rendre compte de cette question à la suite d'une longue discussion à la réunion de mai. Un document général a été soumis, car on s'est rendu compte que si l'administration s'attaque à un élément des coûts et de la rentabilité des coûts des programmes antidopage, cela ne rendra pas service aux autres. C'est le sujet soulevé par son rapport du matin et qui a entraîné la suggestion de former un comité ad hoc pour étudier la question. Il sait que le ministre canadien, avec l'aide de ses assistants, a déjà élaboré un mandat et des attributions et suggéré une manière de composer ce comité, et il est sûr que le ministre voudra bien le présenter, afin de faire progresser ce sujet. Outre les questions qu'il a posées dans son document, peut-être celles-ci pourraient-elles être incluses dans les sujets qui seront discutés par le nouveau comité ad hoc.

M. OWEN est volontiers prêt à présenter les suggestions préparées durant la pause de déjeuner par les officiels. Plus on agira vite et de manière ciblée, mieux cela vaudra. Il ne s'agit pas de quelque chose qui nécessite d'être transformé en un long exercice d'élaboration, mais au contraire de donner simplement une orientation susceptible d'amener une délibération sur comment traiter la question de la rentabilité d'une manière qui aille dans le sens de l'approche générale.

LE PRÉSIDENT demande comment M. Owen souhaite procéder à ce sujet. Est-ce quelque chose que le Comité exécutif doit étudier et approuver immédiatement, ou est-ce que chacun pourrait avoir le temps d'examiner le projet, d'y réfléchir et d'apporter sa contribution ?

M. OWEN répond que c'est effectivement proposé comme projet à étudier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, si l'AMA peut procéder aussi vite que possible sur le sujet, il suggère que le document soit diffusé, afin que chacun ait une copie avant de quitter la réunion et puisse ainsi apporter des commentaires dans les trois ou quatre jours. Une fois qu'on sera parvenu à un accord, le document final sera diffusé et on pourra demander à certaines personnes de siéger à ce groupe de travail sur les coûts de l'antidopage.

LE PRÉSIDENT demande au personnel de distribuer des copies de ce document.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare qu'il soutient fermement une action immédiate à ce sujet, parce que c'est extrêmement positif pour le comité Liste de pouvoir annoncer aux partenaires au cours de la prochaine étape que l'étude de la rentabilité est en cours d'étude. C'est en effet un point très souvent demandé par les partenaires.

LE PRÉSIDENT note qu'entre-temps, le professeur Ljungqvist pourra informer le comité Liste qu'il peut se reposer parce que l'AMA organise cela.

## DÉCISION

Le rapport Standards et harmonisation a été noté.

### **9.5 Juridique**

#### **9.5.1 Rapport d'activité sur les affaires en cours**

M. NIGGLI déclare qu'il n'a pas l'intention de reprendre son rapport. Il souhaite ajouter quelque chose à son rapport en relation avec un sportif du nom de Beke. Ce sportif a été acquitté par les autorités flamandes après avoir été contrôlé positif à l'EPO. L'AMA a reçu des lettres de l'avocat du sportif faisant demande d'une compensation financière, ce que l'Agence a refusé puisque sans raison. Depuis lors, l'AMA a lu que le sportif allait porter plainte contre elle en Belgique, mais elle n'en a pas été directement informée. Elle aimerait certainement savoir sur quels motifs le sportif a été acquitté, c'est pourquoi elle a demandé le dossier sur lequel la décision a été fondée. L'accès lui a été refusé par l'avocat du sportif, et elle se retrouve donc avec un sportif qui annonce dans la presse qu'il veut porter plainte contre elle mais qui lui refuse tout accès à l'information. Ceci est quelque peu étrange, et de son point de vue, cette affaire n'existe tout simplement pas.

LE PRÉSIDENT estime que les cas de cette espèce seront nombreux dans les prochaines années, car les partenaires testent les limites des circonstances exceptionnelles, la technologie, les procédures, les laboratoires, etc. et l'AMA va devoir en passer par là durant quelques années jusqu'à ce qu'une jurisprudence ait été élaborée. Ensuite, il lui semble que le nombre de cas devrait baisser de manière assez significative. Au bout du compte, ce sont les avocats qui décident si une affaire passe au tribunal et, s'ils savent qu'ils vont perdre, en présumant qu'ils soient respectueux de l'éthique, ils ne chercheront pas à abuser de l'argent de leur client sans nécessité.

M. REEDIE estime qu'il serait utile que les tribunaux nationaux rappellent qu'il existe une instance appelée Tribunal arbitral du sport, car c'est beaucoup plus facile pour l'AMA de traiter avec le TAS qu'avec eux. Puisque ce tribunal arbitral du sport existe, c'est là que les litiges devraient être soumis, plutôt que dans le reste du monde, car les défenses individuelles sont très onéreuses.

LE PRÉSIDENT explique que c'est l'une des raisons pour lesquelles la Convention de l'UNESCO doit être adoptée, car les tribunaux nationaux pourront déclarer que les recours en cas d'affaires de dopage relèvent du TAS.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la seule faiblesse de cet argument est qu'un sportif n'obtiendra pas de dommages du TAS, alors que ce sportif pourrait en demander à un tribunal civil, et c'est le secteur dans lequel, à son avis, l'AMA est assaillie à l'heure actuelle. Alors que si les gouvernements sont prêts à autoriser que la procédure de sanctions et les appels de cette procédure de sanctions soient soumis au TAS, la question se pose différemment, et il estime que l'AMA pourra trouver que c'est traité de manière différente pour cette raison.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité juridique a été noté.

### **9.6 Audit de manifestation/Observateurs indépendants**

#### **– 9.6.1 Programme d'audit de manifestation**

M. DIELEN annonce qu'à sa précédente réunion, le Comité exécutif a approuvé la mise en place d'un programme pilote d'audit de manifestation, et la définition qui en avait été donnée était de fournir une assurance objective et indépendante et une activité de conseil pour valoriser et améliorer le programme de contrôles du dopage de la

manifestation. On comptait 3 500 sportifs à la manifestation et 270 échantillons ont été collectés, ce qui est peu. Tous les jours, un rapport était transmis au président du comité médical des Jeux mondiaux avec des suggestions. Pour ce qui est des conclusions du rapport sur ces compétitions, il est clair que des améliorations sont possibles, les principales questions étant l'information des sportifs, la gestion des AUT, la planification des contrôles, la formation des ACD et des escortes, et la gestion des résultats. Toutefois, à aucun moment l'équipe n'a rencontré de problèmes qui auraient pu avoir un impact réellement négatif sur la gestion des résultats en tant que telle.

Pour ce qui est de l'évaluation du programme d'audit lui-même et de ses forces et faiblesses, des améliorations du programme de contrôle du dopage ont constamment ponctué la manifestation elle-même, grâce aux remarques formulées et à la capacité de corriger les problèmes au cours de la manifestation. Il s'agissait en effet davantage de rechercher des solutions que de préparer un rapport. En dernier lieu, il précise qu'un lien de communication a existé entre tous les niveaux de la manifestation. Il y a eu des faiblesses, et on s'est rendu compte d'un conflit possible du fait que l'AMA pouvait être perçue comme intervenant dans les procédures des contrôles. On a également vu au début, alors que personne n'était encore sûr de ce qu'il y avait à faire, une demande de directives. Lorsque l'équipe s'est rendue à un contrôle, ceux qui effectuaient le contrôle se sont tournés vers l'équipe, demandant ce qu'il fallait faire ensuite. C'est clairement l'une des faiblesses d'un tel programme. Le moment où la recommandation intervient est également important. La recommandation ne devrait être formulée qu'une fois que le problème est intervenu. Il fallait attendre jusqu'au soir, parce qu'une réaction immédiate aurait pu empirer la situation. Il est donc nécessaire d'introduire correctement les recommandations. À propos de celles-ci, il estime qu'il est essentiel de se concentrer davantage sur la phase de préparation. Il n'est pas à ce point important de participer à la manifestation, mais beaucoup plus à la phase de formation des ACD et des escortes. Les connaissances en langues sont essentielles, notamment parce que les escortes et les ACD les utilisent sur le terrain. Il s'agit aussi d'une forme d'éducation, et on a considéré que cela devait faire partie du programme de sensibilisation. Pour l'améliorer, des informations détaillées avant la manifestation sont indispensables, afin que l'audit puisse effectivement être planifié.

En conclusion, ce programme est incontestablement bénéfique, mais non sans danger. Néanmoins, il lui semble qu'il présente plus d'avantages que d'inconvénients. Pour ce qui est de la manière dont il pourrait s'inscrire dans l'ensemble des programmes de l'AMA, il existe trois niveaux de coopération. Le niveau initial, niveau de base du développement antidopage, le plus haut niveau, qui comprend les programmes d'Observateurs indépendants; et le niveau intermédiaire pour aider les organisations antidopage n'ayant pas d'autres possibilités de s'améliorer.

On note clairement la possibilité d'une synergie à mettre en œuvre avec le programme de sensibilisation. Et, comme déjà mentionné, il est nécessaire d'envisager la question de la surveillance du respect du code, car cela pourrait être un excellent outil pour un tel programme.

M. REEDIE déclare, en examinant en détail, que cela lui semble offrir à l'administration et donc au Comité exécutif l'option d'une échelle pour la manière indépendante dont l'AMA observe les manifestations, et c'est presque en rapport direct avec l'importance de la manifestation. S'il s'agit d'une manifestation de haut niveau telle que les Jeux olympiques, il estime qu'il est bien établi qu'un programme d'Observateurs indépendants devrait être en place, mais s'il s'agit de manifestations beaucoup moins importantes, il se pourrait bien qu'il soit possible d'emprunter cette procédure d'audit simplifiée et raccourcie. Logiquement, au bout du compte, cela aiderait à faire quelques économies. Ce sera au Comité exécutif de prendre la décision, et l'administration de l'AMA devra faire la liste de ce qu'elle prévoit.

LE PRÉSIDENT estime que c'est la direction qu'ils devraient prendre. Le directeur général peut savoir à l'avance comment l'année va s'organiser, et l'AMA a du personnel et de l'argent disponible pour l'année. Elle doit faire en sorte que la combinaison

fonctionne autant que possible. C'est une tâche de gestion, et il présume qu'au début de l'année, l'administration fera savoir ce qu'elle a décidé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise qu'une présentation interviendra en novembre sur la manière dont l'AMA procèdera avec le programme d'audit et celui des Observateurs indépendants, avec une idée des coûts et peut-être des suggestions de contributions éventuelles demandées aux utilisateurs.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le programme d'audit de manifestations a été noté.

#### – **9.6.2 Mission des Observateurs indépendants**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il n'a rien à ajouter à ce point sinon pour annoncer que les rapports sur les Championnats du monde des sports aquatiques et d'athlétisme ont été récemment bouclés et qu'ils seront distribués aux organisateurs des manifestations pour commentaires avant d'être téléchargés sur le site Internet de l'AMA.

#### DÉCISION

Le rapport d'activité sur les missions des Observateurs indépendants a été noté.

### **9.7 Communication**

MME HUNTER se réfère au rapport sur la communication que les membres ont dans leur dossier. En ce qui concerne le programme de sensibilisation des sportifs, l'un des grands projets sur lesquels l'AMA a travaillé récemment et qui devrait être mis en œuvre dans les prochains mois est un modèle de programme de sensibilisation national, mis au point à l'intention des Fédérations internationales ou des ONAD pour qu'elles intègrent la sensibilisation dans leurs propres programmes. L'AMA dispose d'un modèle qu'elle a élaboré pour les Jeux nationaux de Chine, qui sera mis en place en octobre et qui appliquera une partie de ce dont on se sert dans le programme de sensibilisation pour développer du matériel à reprendre dans les programmes nationaux. Les membres peuvent en voir des exemples sur les diapositives montrées sur les écrans de la salle de réunion. Une fois que le programme aura été mis en œuvre aux Jeux nationaux de Chine, l'AMA reverra tout le matériel pour s'assurer que l'ensemble du processus fonctionne. L'objectif est de disposer d'un programme disponible sur le site Internet, afin que l'AMA puisse facilement passer des partenariats avec les Fédérations internationales et autres partenaires pour lesquels il serait alors facile de télécharger le matériel et de le traduire s'ils le souhaitent. L'AMA s'efforcera de simplifier le processus à leur intention.

Le nouveau site Internet de l'AMA a été lancé. Il résulte de plusieurs mois de travail intense pour le rendre beaucoup plus facile à utiliser.

M. REEDIE souhaite préciser que les Jeux nationaux de Chine sont ceux qui ont lieu cette année à Nanjing.

LE PRÉSIDENT estime que le site Internet est très accrocheur, et il félicite l'équipe de la communication pour ses efforts.

#### DÉCISION

Le rapport d'activité sur la communication a été noté.

#### – **9.7.1 Rapport du président du comité des sportifs**

M. FETISOV déclare qu'il aimerait remercier l'AMA de lui avoir laissé la possibilité d'organiser un symposium sur l'éducation à Moscou la semaine précédente. Des spécialistes du monde entier ont eu des discussions extrêmement productives sur l'éducation antidopage. Le principal objectif a été de créer un réseau de coopération

internationale et d'échanger des expériences relatives aux services antidopage. Des relations approfondies ont été instaurées durant ce symposium qui s'est avéré une excellente idée. En conclusion, ce symposium démontre que l'idée de l'AMA de tenir des activités régionales remporte énormément de succès.

La première réunion du comité des sportifs a eu lieu à Montréal en mai, et il estime qu'il était important pour les membres sportifs de prendre connaissance des orientations du travail de l'AMA. Des représentants de la commission des athlètes du CIO étaient également présents à la réunion. L'atmosphère a été bonne au cours de ces deux jours de réunion. Des questions telles que comment rester en avance sur la tricherie, ce que l'AMA peut faire pour rendre les choses meilleures pour les sportifs propres, l'éducation des parents et des enfants aux dangers du dopage et comment encourager les sportifs propres à lutter contre le dopage, ont été soulevées. Le groupe a estimé qu'on n'accordait pas suffisamment d'attention aux sportifs propres, lesquels devraient se faire entendre davantage au sujet de l'importance de conserver le sport propre, notamment du fait de leur influence sur la jeunesse. Des sanctions plus sévères à l'encontre des sportifs qui trichent ont également été au centre des discussions. L'importance de sanctions lourdes contre ceux qui ont de l'influence, les agents, les entraîneurs et les formateurs a également fait l'objet de réflexions. En effet, ce personnel d'encadrement a le pouvoir de faire pression sur les sportifs pour qu'ils trichent. Le comité des sportifs se réunira de nouveau en novembre pour aborder de nombreuses questions. Entre-temps, nombreux sont les membres du comité qui ont participé au programme de sensibilisation lors de grandes manifestations sportives. Il signale l'importance du matériel traduit en différentes langues pour éduquer les sportifs du monde entier et d'une voix puissante pour transmettre le message de l'antidopage à la jeune génération des sportifs.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST soutient l'idée que les sportifs devraient se manifester davantage à propos des activités antidopage. Il est souvent surpris du silence des sportifs en général, qui devraient parler haut et fort et mettre l'accent sur la nécessité des activités antidopage et obtenir l'attention des médias.

M. FETISOV estime que c'est extrêmement important, et les sportifs devraient être amenés à défendre le point de vue de l'AMA. Peut-être un certain type de manifestations devrait-il être organisé.

### DÉCISION

Le rapport d'activité sur le comité des sportifs  
a été noté.

## **9.8 Éthique et Éducation**

### **– Rapport du président du comité éthique et éducation**

M. OWEN félicite M. Wade et son équipe, ainsi que les membres du comité éthique et éducation. Une importante somme de travail a été accomplie cette année, qu'il a pu admirer davantage en tant qu'observateur que président du comité. Il tient également à féliciter M. Larfaoui et le Président du succès des Championnats du monde des sports aquatiques à Montréal cet été.

Les deux dernières présentations vont bien avec les activités du comité éthique et éducation. Il est prévu un programme extrêmement riche et ambitieux.

Au cours de sa première réunion de l'année par téléphone, le comité éthique et éducation a demandé que l'administration lui soumette un tableau de travail pour établir des liens entre les ordres de mission et les lignes directrices, pour mieux se rendre compte de la tâche à accomplir et étudier les ajustements susceptibles de parfaire ces liens. C'est ce à quoi on a travaillé à la réunion de juillet. Ce document réalisé par l'administration s'est avéré extrêmement utile. Le comité éthique et éducation a procédé à d'autres ajustements. Le travail n'est pas encore tout à fait prêt pour être présenté au Comité exécutif, mais une autre réunion en personne aura lieu en octobre, en vue d'une

soumission de ce cadre de travail au Comité exécutif en novembre. Il estime que, dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la poursuite d'objectifs plus vastes, il pourrait être également instructif pour l'AMA de pouvoir se rendre compte exactement où elle souhaite aller, à partir d'un cadre organisé autour de résultats précis.

Sans vouloir prétendre que l'éthique et l'éducation représentent ce qu'il y a de plus important à réaliser, d'un point de vue gouvernemental, il est souvent difficile de dépenser des dollars en prévention. Il est beaucoup plus facile à un gouvernement de dépenser des dollars a posteriori, après qu'il est arrivé quelque chose et qu'un problème se pose. Les fonds placés dans le secteur de l'éducation et qui font appel à l'inspiration des olympiens et d'autres sportifs sont une excellente occasion à saisir. Les réseaux de partenariats mondiaux sont immensément importants, et il a mentionné plus tôt le partenariat avec l'UNESCO, pour permettre au réseau mondial de l'AMA de toucher les écoles pour que les enfants puissent être instruits de concepts éthiques et recevoir des informations sur ce qui est sain et malsain. Le Conseil de l'Europe propose également des lignes directrices pour l'éducation, ce qui est très utile.

M. WADE demande aux membres de se reporter aux informations dans leur dossier. Il souhaite souligner quelques points. Le comité éthique et éducation a tenu sa première réunion en personne de 2005 en juillet, et certains aspects de l'éducation y ont été définis. Le tableau dont il a été question sera important pour les programmes à venir, prises de décisions et priorités.

Le symposium de Moscou a remporté un grand succès. Le symposium sur les compléments alimentaires à Leipzig s'approche, et on en attend deux importantes conclusions. L'AMA s'est montrée très active envers l'industrie des compléments alimentaires. Elle souhaite en effet que les fabricants se présentent autour de la table avec un plan d'action. L'AMA attend la mise en oeuvre d'un calendrier, et d'après ce qu'il a compris, l'engagement a été pris. L'Agence espère que l'industrie se présentera à la réunion avec l'engagement de mettre en place des normes de réglementation du même ordre que celles de l'industrie pharmaceutique. L'AMA s'adresse également aux gouvernements pour qu'ils maintiennent leur réglementation sévère sur l'industrie des compléments, et elle a pour objectif de faire que le système mis en oeuvre devienne une référence pour les réglementations à venir.

LE PRÉSIDENT se joint aux félicitations adressées à la FINA pour la manifestation organisée avec beaucoup de succès à Montréal. Il ne voudrait pas qu'on croie qu'il a été co-président de ces championnats; il en a été le président d'honneur, qui est là où on met ceux qui ne peuvent pas faire grand-chose d'utile.

#### DÉCISION

Le rapport du comité éthique et éducation a été noté.

#### **– 9.8.2 Projets de recherche en sciences sociales 2005**

M. WADE rappelle que l'AMA a lancé une initiative pilote pour un programme de recherche en sciences sociales. Il est important qu'elle soit soutenue pour obtenir les informations qui permettront la prise de décisions sur des faits démontrés pour la programmation de priorités dans les domaines d'activités éducatives. Le budget est modeste, mais trois propositions de projets ont été recommandées par le comité éthique et éducation, pour une somme d'un peu plus de USD 60 000. Le comité éthique et éducation a examiné les recommandations, et le groupe de référence a été formé à partir d'un tableau que les membres ont dans leur dossier. Les trois recommandations ont reçu la priorité, et ce sont celles qui sont présentées aux membres.

Le comité est à la recherche également d'un financement conjoint, afin d'améliorer la capacité de l'AMA à disposer d'une recherche efficace de cette nature dans le monde entier.

M. REEDIE indique que, si l'AMA a décidé de dépenser USD 6,5 millions en recherche et qu'elle a un nouveau programme de recherche en sciences sociales, il estime qu'il s'agit en fait d'une bonne nouvelle, et si l'AMA tient des conférences de presse, il lui semble que c'est ce qu'elle devrait être prête à annoncer. La question reste de savoir si cela devrait l'être sans pour autant indiquer aux personnes intéressées qu'elles ont été retenues.

LE PRÉSIDENT estime qu'il pourrait préciser à la conférence de presse que certaines sommes ont été approuvées pour des projets de recherche scientifique et en sciences sociales sans entrer dans le détail à ce sujet. L'AMA a déjà mis la presse en condition au cours de son point d'informations précédant la réunion en annonçant que des projets de recherche en sciences sociales seraient étudiés. L'AMA ne souhaite pas que les chercheurs lisent cela dans la presse avant de recevoir les indications officielles.

#### DÉCISION

Les trois projets de recherche en sciences sociales proposés par le comité éthique et éducation sont approuvés.

### **9.9 Bureaux régionaux**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la tâche de s'exprimer au nom des bureaux régionaux lui revient en l'absence des directeurs des bureaux du Cap, de Tokyo et de Montevideo. Les rapports parlent d'eux-mêmes, mais les membres sont au courant pour s'en être entretenus entre membres que l'AMA va proposer de bonnes stratégies de sensibilisation pour l'action et le fonctionnement des bureaux régionaux en 2006. L'AMA a commencé à travailler dans cette perspective. Il souhaite faire en sorte que les directeurs des bureaux régionaux soient parties prenantes, et un rapport sur l'approche stratégique sera présenté à la réunion du Comité exécutif de novembre.

#### **– 9.9.1 Le Cap**

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité de bureau régional du Cap a été noté.

#### **– 9.9.2 Lausanne**

M. DIELEN n'a rien à ajouter à son rapport. Il souhaite simplement adresser ses remerciements à chacune des personnes présentes et leur rappeler tout le plaisir qu'il a éprouvé à collaborer avec elles au cours des trois dernières années et trois mois. Certes, comme il a été souligné plus tôt, il a fait une tragique erreur, mais il estime qu'on apprend plus d'une erreur que d'un succès alors peut-être un jour deviendra-t-il plus sage. Il se souvient d'une nuit à Copenhague, alors que le Président était passé au bureau pour l'informer qu'il pouvait prendre sa soirée, puisque, après 120 projets, il n'était plus utile de modifier le Code. La nouvelle avait été excellente. Il fera tout pour conserver les connaissances acquises au cours des années. Le tir à l'arc n'est sans doute pas le sport numéro un en terme de dopage, mais cela ne signifie pas qu'il ne pose pas de problème et il le combattra là aussi. Il adresse ses meilleurs vœux et une nouvelle fois tous ses remerciements à tous.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne a été noté.

– **9.9.3 Tokyo**

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo a été noté.

– **9.9.4 Montevideo**

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Montevideo a été noté.

**10. Divers**

M. MIKKELSEN a estimé qu'il était approprié de disposer de souvenirs de personnalités sportives féminines. L'équipe danoise de handball a remporté la médaille d'or à Sydney et à Athènes, et elle espère remporter celle des Jeux à Pékin. La capitaine et l'équipe ont offert ce souvenir pour la salle de réunion de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie M. Mikkelsen; il est appréciable de pouvoir disposer de souvenirs non seulement danois mais aussi de sportives.

M. Lamour a fait don de deux photographies pour accompagner le sabre qu'il a remis à l'AMA lors d'une réunion précédente, et l'une d'entre elles sera encadrée et suspendue à côté du cadre.

**11. Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT se réfère aux dates de réunion suggérées dans les dossiers des membres.

Il remercie le directeur général et son personnel de leur travail de préparation et de l'excellente qualité des documents présentés au cours de la réunion.

DÉCISION

La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le 20 novembre 2005; la réunion du Conseil de fondation aura lieu le 21 novembre 2005. La réunion suivante du Comité exécutif aura lieu le 14 mai 2006; la réunion du Conseil de fondation, le 15 mai 2006. Une réunion du Comité exécutif aura lieu le 19 septembre 2006. La dernière réunion du Comité exécutif aura lieu le 19 novembre 2006 et la dernière réunion du Conseil de fondation aura lieu le 20 novembre 2006.

La séance est levée à 15h15.



**POUR APPROBATION**

**RICHARD W. POUND, QC**  
PRÉSIDENT DE L'AMA